



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Patrimoine
culturel
immatériel

Accréditation d'ONG

ICH-09 – Formulaire

Reçu CLT / CIM / ITH

Le 26 MAI 2014

N° 0445 *ew*

DEMANDE D'ACCREDITATION D'UNE ORGANISATION NON GOUVERNEMENTALE POUR ASSURER DES FONCTIONS CONSULTATIVES AUPRES DU COMITE

DATE LIMITE 31 MAI 2014

Les instructions pour remplir la demande sont disponibles sur Internet à l'adresse suivante :

<http://www.unesco.org/culture/ich/fr/formulaires/>

1. Nom de l'organisation

1. a. Nom officiel

Veillez indiquer la dénomination officielle complète de l'organisation, dans sa langue d'origine, telle qu'elle apparaît dans les pièces justificatives établissant sa personnalité juridique (8.b ci-dessous).

Maison de la Métallurgie et de l'Industrie de Liège - Centre de Culture technique et industrielle, association sans but lucratif.

1. b. Nom en français ou anglais

Veillez indiquer la dénomination de l'organisation en français ou en anglais.

Maison de la Métallurgie et de l'Industrie de Liège, A.S.B.L. (MMIL)

2. Coordonnées de l'organisation

2. a. Adresse de l'organisation

Veillez indiquer l'adresse postale complète de l'organisation, ainsi que les coordonnées complémentaires telles que le numéro de téléphone ou du fax, l'adresse électronique, le site Web, etc. L'adresse postale indiquée doit être celle où l'organisation exerce son activité, quel que soit son lieu de domiciliation juridique (voir point 8).

Organisation : Maison de la Métallurgie et de l'Industrie de Liège, A.S.B.L.

Adresse : Boulevard Raymond Poincaré, 17 - 4020 LIEGE (Belgique)

Numéro de
téléphone : 0032 (0)4.342.65.63

Adresse
électronique : direction@mmil.be

Site web : www.mmil.be

Autres informations

pertinentes :

2.b Personne à contacter pour la correspondance

Donnez le nom, l'adresse complète et tout autre renseignement du responsable à qui toute correspondance concernant la candidature peut être adressée.

Titre (Mme/M., etc.) : M.
Nom de famille : LEFEBVRE
Prénom : Pascal
Institution/fonction : administrateur délégué-directeur
Adresse : Boulevard Raymond Poincaré, 17 - 4020 LIEGE (Belgique)
Numéro de téléphone : 0032 (0)4.342.65.63
Adresse électronique : direction@mml.be
Autres informations pertinentes :

3. Pays où l'organisation est active

Indiquez le/les pays où l'organisation exerce ses activités. Si elle œuvre uniquement dans un seul pays, veuillez préciser lequel. Si ses activités sont internationales, indiquez si elle opère au niveau mondial ou dans une ou plusieurs régions, et listez les pays principaux où elle mène ses activités.

- national
 international (veuillez préciser :)
 dans le monde entier
 Afrique
 États arabes
 Asie & Pacifique
 Europe & Amérique du Nord
 Amérique latine & Caraïbes

Veuillez énumérer le/les principal(aux) pays où elle est active:

Belgique

4. Date de sa création ou durée approximative de son existence

Veuillez indiquer quand l'organisation a été créée.

1990

5. Objectifs de l'organisation

Veillez décrire les objectifs pour lesquels l'organisation a été créée et qui doivent être « en conformité avec l'esprit de la Convention » (Critère C). Si les objectifs principaux de l'organisation sont autres que la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, expliquez en quoi l'objectif de sauvegarde est lié à ses objectifs à plus grande échelle.

350 mots maximum ; veuillez ne pas joindre des informations complémentaires.

L'association (statuts au point 8.b) a pour objet la culture scientifique, technique et industrielle et le patrimoine qui y est associé, dans le domaine de la métallurgie, mais aussi dans celui des énergies (moulins, machines à vapeur, moteurs à gaz et pétrole, électricité) et de l'informatique. Les collections sont présentées en permanence au public dans un musée proposant 10 salles s'étendant sur environ 2.500 m².

Ses principaux objectifs sont la recherche, la conservation, l'exploitation et la valorisation du patrimoine, la diffusion des connaissances technologiques et la stimulation d'échanges et de rencontres.

Le musée œuvre à la sauvegarde, à la préservation, à l'étude et à la transmission du patrimoine culturel immatériel, notamment les témoignages de travailleurs de l'industrie lourde. Ces récits de vie sont inscrits à l'inventaire des collections et font l'objet d'un traitement scientifique comparable à celui qui est réservé au patrimoine mobilier (machines, outils, objets manufacturés, documents iconographiques et archivistiques). Ils sont systématiquement intégrés dans les activités de valorisation du patrimoine : expositions, publications, animations. Leur présentation met en évidence l'interdépendance entre ce patrimoine immatériel, le patrimoine mobilier exposé et le patrimoine immobilier (usines, bâtiments, infrastructures) qui marque le paysage de la région.

En ce moment de démantèlement de la sidérurgie à chaud du « Pays de Liège », la Maison de la Métallurgie et de l'Industrie de Liège est un maillon essentiel pour la sauvegarde de la mémoire de la communauté des travailleurs métallurgistes de sa région.

6. Activités de l'organisation en matière de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel

Les points 6.a. à 6.c. sont essentiellement destinés à montrer que l'ONG satisfait au critère consistant à « avoir des compétences, des qualifications et l'expérience avérées en matière de sauvegarde (telle que celle-ci est définie dans l'article 2.3 de la Convention) du patrimoine culturel immatériel se manifestant entre autres dans un ou plusieurs domaines spécifiques » (Critère A).

6.a. Domaine(s) où l'organisation est active

Cochez une ou plusieurs cases pour indiquer les domaines principaux où l'organisation est la plus active. Si ses activités se rapportent à d'autres domaines que ceux énumérés, cochez « autres domaines » et indiquez les domaines concernés.

- traditions et expressions orales
- arts du spectacle
- pratiques sociales, rituels et événements festifs
- connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers
- savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel
- autres domaines – veuillez préciser :
savoir-faire et pratiques liés à l'industrie

6.b. Activités principales de sauvegarde dans lesquelles l'organisation est impliquée

Cochez une ou plusieurs cases pour indiquer les principales activités de sauvegarde de l'organisation. Si ses activités impliquent des mesures de sauvegarde non énumérées ici, cochez « autres mesures de sauvegarde » en précisant lesquelles.

- identification, documentation, recherche (y compris le travail d'inventaire)
- préservation, protection
- promotion, mise en valeur
- transmission, éducation formelle et non formelle
- revitalisation
- autres mesures de sauvegarde – veuillez préciser :

6. c. Description des activités de l'organisation

Les organisations qui font une demande d'accréditation doivent décrire brièvement leurs activités récentes et leur expérience en matière de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Donnez des informations sur le personnel et les membres de l'organisation, décrire leurs compétences et qualifications dans le domaine du patrimoine culturel immatériel et expliquer comment elles les ont acquises. La documentation justifiant ces activités et ces compétences peut être présentée, si nécessaire, au point 8.c. ci-dessous.

750 mots maximum ; veuillez ne pas joindre des informations complémentaires.

Dans la région de Liège, les hauts-fourneaux sont apparus dès le début du 14ème siècle. Cette spectaculaire activité sidérurgique, symbole du métier, s'y est poursuivie sans interruption jusqu'en 2011. Quels que soient leurs titres et leurs grades, quelles que soient leurs convictions et leurs différences, les travailleurs de la métallurgie de cette région savent qu'ils perpétuent une histoire technologique émaillée de nombreuses innovations et qu'ils font partie de la communauté des « Métallos ». Les conséquences de la mondialisation ont brusquement interrompu cette longue tradition. Le démantèlement des outils et la dispersion des travailleurs menacent cette identité communautaire. C'est pourquoi l'équipe scientifique de la Maison de la Métallurgie et de l'Industrie de Liège (Pascal Lefèbvre, Anne Stelmes et Céline Ruess, voir au point 8.a) a fait de la sauvegarde et de la transmission de ce patrimoine culturel immatériel une priorité.

Une salle permanente du musée a été consacrée à la présentation de l'exposition « Les Métallos », portraits de sidérurgistes réalisés dans les usines par le photographe Thierry Dricot, qui en avait aussi recueilli les témoignages (2008) (photo au point 8.c).

L'exposition « Traditions au Présent. Regards croisés Wallonie-Québec sur le patrimoine immatériel », produite par le Séminaire de Muséologie de l'Université de Liège a été présentée afin de sensibiliser le public régional à l'importance et aux enjeux du patrimoine culturel immatériel (2008) (affiche au point 8.c.)

Afin de systématiser la sauvegarde du patrimoine immatériel métallurgique en péril, un programme pluriannuel d'enquêtes ethnographiques (2014-2017) est mené en coopération avec le Musée de la Vie wallonne (Liège, Belgique) et le service de Muséologie de l'Université de Liège (Marie-Aline Angillis y mène une recherche doctorale sur la muséalisation du patrimoine immatériel) (programme au point 8.c).

Des expositions temporaires et des publications ont été produites, afin de valoriser et d'assurer la transmission de ce patrimoine culturel immatériel, avec une attention particulière pour les jeunes générations.

L'exposition « De Fonte et d'Acier : histoires vécues » (2010- 2011) (affiche au point 8.c) comparait les traditions lorraine et wallonne et, instaurant un dialogue entre matériel et immatériel, proposait une réflexion sur la valeur immatérielle des objets et sur la patrimonialisation de la mémoire. Le livre d'Armando Frassi, photographe amateur (FRASSI Armando, De Fonte et d'Acier

au Pays liégeois, coll. « Sidérurgie patrimoine », Gérard Klopp, Luxembourg, 2010) (table au point 8.c) alterne récits de vie et photographies.

L'exposition « Vies de Zinc. Portraits de travailleurs, images d'entreprise » (2012 - 2013), prochainement présentée au Canada (Société d'Histoire du Lac Saint-Jean, Québec), valorise notamment les témoignages de cinq anciens travailleurs de fours à zinc, technologie particulièrement pénible née à Liège au début du 19ème siècle et disparue dans les années 1970. Des extraits sont publiés dans l'ouvrage qui approfondit le propos (RUESS Céline et STELMES Anne, Vies de zinc. Portraits de travailleurs, images d'entreprises, Maison de la Métallurgie et de l'Industrie de Liège, Liège, 2012, p.65-69) (table au point 8.c).

En 2016, une exposition sera réalisée en collaboration avec l'artiste française Isabelle Bonté, qui créera une œuvre d'art (sculpture numérique) à partir d'une collecte de témoignages de sidérurgistes menée conjointement avec le musée.

L'originalité de la démarche de la Maison de la Métallurgie et de l'Industrie de Liège réside dans sa thématique industrielle et dans son approche muséologique. L'institution, reconnue par les autorités publiques comme musée de catégorie B (voir au point 8.c), applique la même chaîne opératoire pour les témoignages récoltés que pour le patrimoine mobilier (acquisition, inventaire, conservation, étude et valorisation). Elle contribue ainsi à la préservation du patrimoine immatériel de la communauté des métallurgistes de la région et à la valorisation de ses traces, qu'elle partage avec le public.

7. Les expériences de l'organisation en coopération avec les communautés, les groupes et les praticiens du patrimoine culturel immatériel

Le Comité évalue si l'ONG qui fait une demande d'accréditation « coopère, dans un esprit de respect mutuel avec les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus créant, pratiquant et transmettant le patrimoine culturel immatériel » (Critère D). Décrivez brièvement ici ces expériences.

350 mots maximum ; veuillez ne pas joindre des informations complémentaires.

Patrimoine culturel immatériel menacé dans la région liégeoise, la communauté des métallurgistes trouve en la Maison de la Métallurgie et de l'Industrie de Liège une interface avec le public, local ou extérieur. Les principales entreprises métallurgiques de la région, aujourd'hui multinationales, sont membres de l'association (ArcelorMittal Belgium, Umicore, CMI) et le musée a constitué un réseau de personnes de contacts qui facilitent l'approche de travailleurs correspondant aux critères des recherches.

Des « clubs de mémoire » vont être activés, afin de revitaliser la tradition des « Métallos » (toujours vivante dans la métallurgie à froid), de recréer du lien social entre des travailleurs dispersés par le démantèlement brutal de leur outil industriel et de susciter une démarche participative et intergénérationnelle qui permettra de produire des expositions destinées à transmettre ce patrimoine immatériel aux plus jeunes.

Pour les praticiens du patrimoine culturel immatériel, une formation a été organisée sous la forme d'un colloque « Les Témoignages dans les Musées industriels : entre Mémoire et Patrimoine » (4 mai 2011) (programme au point 8.c), afin de perfectionner la rigueur de la méthodologie, de diffuser la démarche dans le secteur professionnel et de favoriser le partage des meilleures pratiques. Les Actes, en cours de publication aux Presses universitaires de Liège, ont été enrichis d'autres expériences internationales (voir table des matières commentée au point 8.c). Ces actions ont permis d'initier des coopérations régionales, nationales et internationales.

Un Réseau franco-belge de Préservation des Patrimoines Informatiques, initié par un séminaire, a permis de conscientiser les conservateurs de collections informatiques aux aspects immatériels du patrimoine (Programme du séminaire « Informatique et Patrimoines. D'une collection en péril à un réseau de collaboration », Maredsous, 29/10/2009, au point 8.c).

8. Documentation sur les capacités opérationnelles de l'organisation

Les Directives opérationnelles (paragraphe 97) exigent qu'une organisation demandant une accréditation soumette des documents éprouvant qu'elle possède les capacités opérationnelles énoncées au Critère E. Ces pièces justificatives peuvent revêtir plusieurs formes, selon le régime juridique en vigueur de chaque pays. Les documents présentés doivent être traduits si possible en français ou en anglais dans le cas où les originaux seraient dans une autre langue. **Veillez identifier clairement les pièces justificatives avec le(s) point(s) (8.a, 8.b ou 8.c) auxquels elles se réfèrent.**

8.a. Membres et personnel

La preuve de l'implication des membres de l'organisation telle que demandée au critère E (i) peut prendre des formes aussi diverses qu'une liste des directeurs, une liste du personnel et des statistiques sur la quantité et les catégories de membres ; une liste complète des membres, n'est en principe, pas nécessaire.

Veillez présenter les pièces justificatives, en les identifiant « point 8.a »

8.b. Personnalité juridique reconnue

Si l'organisation a une charte, des articles de constitution, un règlement intérieur ou un document de création équivalent, un exemplaire doit être joint. Si, dans le cadre de la législation nationale en vigueur, l'organisation a une personnalité juridique reconnue par des moyens autres qu'un acte de constitution, veuillez fournir les pièces justificatives (par exemple, par la publication d'une annonce dans une gazette ou un journal officiel) montrant comment cette personnalité juridique a été établie.

Veillez présenter les pièces justificatives, en les identifiant « point 8.b »

8.c. Durée d'existence et activités

Si cela n'est pas déjà clairement indiqué dans les documents fournis au point 8.b, veuillez présenter les pièces justificatives prouvant que l'organisation existe depuis au moins quatre ans lors de sa demande d'accréditation. Veuillez présenter les documents montrant qu'elle a mené des activités de sauvegarde appropriées durant cette période, y compris celles décrites au point 6.c ci-dessus. Des documents supplémentaires tels que des livres, des CD, des DVD ou des publications similaires ne peuvent être pris en compte et ne doivent pas être soumis.

Veillez présenter les pièces justificatives, en les identifiant « point 8.c »

9. Signature

Le formulaire doit inclure le nom et la signature de la personne habilitée à signer au nom de l'organisation qui demande l'accréditation. Les demandes sans signature ne peuvent être prises en considération.

Nom : LEFEBVRE Pascal

Titre : Administrateur délégué - Directeur

Date : 23 mai 2014

Signature :



B.a
Personnel
scientifique

LEFEBVRE Pascal

Né le 2 mai 1960

Formation :

Diplôme d'agrégé de l'enseignement secondaire inférieur, section "Langue maternelle - Histoire", option "Morale", obtenu à l'Etablissement d'Enseignement Supérieur Pédagogique de l'Etat de Liège, le 30 juin 1981, avec mention « grande distinction ».

Certificat de troisième cycle FNRS en "Histoire des Sciences et des Techniques" obtenu en 1986.

Expérience professionnelle :

1981 : professeur de morale ad interim dans les établissements d'Enseignement secondaire Spécial de l'Etat à Amay et Hannut.

1982 : service militaire.

1983-1998 : Employé au sein de l'ASBL " Comité Interuniversitaire des Historiens des Sciences et des Techniques René-François de Sluse" : chargé de recherches au Centre d'Histoire des Sciences et des Techniques de l'Université de Liège, dirigé par le Professeur Robert Halleux ; détaché à la direction de la Maison de la Métallurgie et de l'Industrie de Liège depuis 1990.

Depuis 1998 : employé par l'asbl Maison de la Métallurgie et de l'Industrie de Liège, comme directeur.

Depuis 2002 : professeur invité à la Haute Ecole de la Province de Liège Léon-Eli Troclet. Cours de tourisme archéologique et industriel dispensé aux étudiants en 3ème baccalauréat en communication (30 heures).

Responsabilités et mandats :

Administrateur délégué de l'asbl Maison de la Métallurgie et de l'Industrie de Liège

Administrateur de l'asbl Musées et Société en Wallonie, Président depuis 2010.

Administrateur de l'asbl La Route du Feu.

Administrateur de l'asbl Comité Interuniversitaire des Historiens des Sciences et des Techniques René-François de Sluse (Université de Liège).

Administrateur de l'asbl l'Embarcadère du Savoir (Université de Liège).

Membre du Conseil des Musées et autres Institutions muséales de la Communauté française (expert sciences, techniques et industries) (depuis 2007).

Membre du comité d'acquisition des œuvres et objets de collections à destination des musées de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Collaborateur scientifique au Séminaire de Muséologie de l'Université de Liège.

Travaux :

Publications en lien avec la thématique :

LEFEBVRE Pascal, « Professeur La Relance », in FRASSI Armando, *De Fonte et d'Acier au Pays liégeois*, Gérard Klopp, Luxembourg, 2010, p. 37-47.

LEFEBVRE Pascal, « Château Cockerill », in FRASSI Armando, *De Fonte et d'Acier au Pays liégeois*, Gérard Klopp, Luxembourg, 2010, p. 245-253.

LEFEBVRE Pascal, « La Sidérurgie liégeoise au fil de la Meuse », in « Des Usines et des Hommes : Acier Wallon. Un Héritage pour l'Avenir ? », *Revue annuelle de Patrimoine Industriel Wallonie Bruxelles*, n°3, 2011, p.38-47.

LEFEBVRE Pascal, « Des Machines , des Outils et des Témoignages », in *Actes du Colloque « Le Musée d'Ethnographie, entre continuité et renouvellement »*, Musée de la Vie Wallonne, Liège, 26-27/2/2013 (à paraître).

RUESS Céline

Née le 10/1/1985

Formation :

Licence en histoire obtenue avec mention « grande distinction » (2005-2008, Université de Liège)

Master en histoire de l'art et archéologie à finalité spécialisée en muséologie et interprétation du patrimoine culturel, obtenu avec mention « grande distinction » (2008-2009, Université de Liège)

Expérience professionnelle :

Juillet-août 2009 : Stagiaire chargée de la gestion de la collection du Centre Pénitentiaire Ecole de Marneffe.

2009-2010 : Enseignante intérimaire dans différents établissements de la Ville de Liège (cours d'histoire et de français, secondaire supérieur)

Depuis 2010: Responsable scientifique pour les expositions à la Maison de la Métallurgie et de l'Industrie de Liège (MMIL)

Depuis 2014: Formatrice à l'IFAPME de Liège : cours d'histoire de l'industrialisation à destination des 2^e année guides touristiques (12 heures).

Expositions :

« De Fonte et d'Acier : histoires vécues », MMIL, 17 novembre 2010-15 avril 2011.

« Nouvelles technologies, nouveaux métiers », MMIL, 21 mars-21 juin 2011.

« Vies de zinc. Portraits de travailleurs, images d'entreprise », MMIL, 10 octobre 2012-30 septembre 2013.

« Moteurs ! Ça roule », MMIL, 26 avril 2013-30 avril 2014.

Publications :

RUESS Céline, STELMES Anne, « Panorama atypique d'une société industrielle : les albums photographiques dits « de Saint-Paul de Sinçay », in *Art&Fact. Revue des historiens de l'art, des archéologues et des musicologues de l'Université de Liège*, 2011, n°30, p. 138-145

RUESS Céline, STELMES Anne, *Vies de zinc. Portraits de travailleurs, images d'entreprise*, MMIL, Liège, 2012.

RUESS Céline, « Des ouvriers extra-ordinaires. Albums photographiques de la Vieille-Montagne en 1868 », in *Les Cahiers nouveaux. Trimestriel du Développement territorial et du Patrimoine*, septembre 2013, n°86, p. 53-56.

RUESS Céline, « Exposer la mémoire sidérurgique », in *Les témoignages dans les musées industriels : entre mémoire et patrimoine. Actes du colloque du 4 mai 2011 à la Maison de la Métallurgie et de l'Industrie de Liège* (à paraître).

STELMES Anne

Née le 31 mars 1984

Formation :

Licence en histoire de l'art et archéologie, orientation ère moderne, obtenue avec mention « grande distinction » (Université de Liège, 2002-2006)

Diplôme d'Etudes Approfondies interdisciplinaires en Philosophie et Lettres (2006-2007), préparation au doctorat, mention « distinction » - Bourse de la Fondation Docquier

Doctorante, Art et Histoire (2007-2008)

Expérience professionnelle :

2005-2008 : élève monitrice à l'Université de Liège.

2008---2010 : animatrice au Musée de la Vie Wallonne.

Janvier-Juin 2009 : archiviste documentaliste au *Arizona Historical Society Museum* (Tempe).

Septembre-décembre 2009 : Stagiaire chez *Christie's Belgium*.

Avril-juillet 2010 : Collaboratrice développement culturel au Musée de la Vie Wallonne.

Depuis août 2010 : Responsable scientifique à la Maison de la Métallurgie et de l'Industrie de Liège, gestion des collections.

Publications :

RUESS Céline, STELMES Anne, « Panorama atypique d'une société industrielle : les albums photographiques dits « de Saint-Paul de Sinçay », in *Art&Fact. Revue des historiens de l'art, des archéologues et des musicologues de l'Université de Liège*, 2011, n°30, p. 138-145

RUESS Céline, STELMES Anne, *Vies de zinc. Portraits de travailleurs, images d'entreprise*, MMIL, Liège, 2012.

STELMES Anne, « Le patrimoine immatériel industriel : en quoi consiste-t-il et quel rôle le musée peut-il jouer dans son acquisition ? », in *Les témoignages dans les musées industriels : entre mémoire et patrimoine. Actes du colloque du 4 mai 2011 à la Maison de la Métallurgie et de l'Industrie de Liège* (à paraître).

STELMES Anne, « Des sauvetages sauvages à la difficile acquisition raisonnée », in *Actes du Colloque « Le Musée d'Ethnographie, entre continuité et renouvellement »*, Musée de la Vie Wallonne, Liège, 26-27/2/2013 (à paraître).

**Maison de la Métallurgie de Liège
Centre de Culture technique et industrielle**

Boulevard Poincaré 17
4020 Liège

Numéro d'identification : 7459/90

STATUTS COORDONNES par l'assemblée générale extraordinaire du 16 septembre 2005.

Dénomination

Article 1^{er}. L'association est dénommée « Maison de la Métallurgie et de l'Industrie de Liège - Centre de Culture technique et industrielle, A.S.B.L. », en abrégé « Maison de la Métallurgie et de l'Industrie de Liège » ou « M.M.I.L », A.S.B.L.

Siège social, objet, durée

Art. 2. Le siège social de l'association est établi à 4020 Liège, boulevard Poincaré 17., arrondissement judiciaire de Liège.

Art. 3. L'association a pour objet la culture scientifique, technique et industrielle au sens large, le patrimoine qui y est associé, spécialement dans le domaine de la métallurgie et des industries connexes, et la promotion de ceux-ci tant dans les milieux spécialisés qu'auprès du public, y compris dans un cadre touristique, et principalement :

- de rechercher, conserver, exploiter et valoriser tout document relatif à l'histoire industrielle, spécialement de la métallurgie et des industries connexes;
- de faire connaître à tous les publics concernés les développements les plus modernes, spécialement des techniques et des industries métallurgiques au sens large;
- de favoriser les échanges et la rencontre de toutes personnes concernées par la technique et l'industrie.

Elle peut poser tous les actes se rapportant directement ou indirectement à son objet. Elle peut notamment prêter son concours, passer des accords de partenariat et s'intéresser à toute activité similaire à celles mentionnées ci-dessus.

Art. 4. L'association est fondée pour une durée illimitée. Elle pourra en tout temps être dissoute.

Membres

Art. 5. L'association est composée de personnes physiques ou morales qui sont soit membres effectifs, soit membres adhérents. Seuls les membres effectifs ont la qualité d'associés. Leur nombre ne peut être inférieur à cinq. Le Conseil d'Administration tient le registre des membres effectifs et adhérents conformément à l'art. 10 de la loi du 27 juin 1921 et veille à permettre sa consultation aux conditions de cette disposition et à son dépôt conformément à l'article 26 novies de la même loi.

Art. 6. Sont membres effectifs, les comparants au présent acte et tout autre personne qui, présentée par le conseil d'administration, est admise en cette qualité par l'assemblée générale statuant à la majorité des trois quarts des voix de l'ensemble des associés présents ou représentés.

Est membre, adhérent, toute personne qui en ayant fait la demande écrite au conseil d'administration, est admise en cette qualité par celui-ci.

L'assemblée générale et le conseil d'administration statuent souverainement, chacun en ce qui le concerne, sans avoir à justifier leurs décisions vis-à-vis des candidats membres.

Cependant, les membres fondateurs ont le droit de désigner librement comme membres effectifs, outre eux-mêmes, un maximum de quatre personnes. Chacune de ces personnes est réputée démissionnaire dès que le membre fondateur notifie par écrit au président qu'il lui retire son agrément. Dans ce cas, le membre fondateur a la faculté de désigner simultanément la personne de son choix pour la remplacer.

Handwritten signatures and initials at the bottom of the page, including a large signature and several smaller ones.

Démission, exclusion, suspension

Art. 7. Tout membre est libre de se retirer de l'association en adressant sa démission par lettre recommandée au conseil d'administration. Est réputé démissionnaire, tout membre de l'association qui ne paie pas la cotisation qui lui incombe, dans les trente jours de l'envoi d'une mise en demeure par lettre recommandée.

L'exclusion d'un membre, pour motif grave ne peut être décidée que par l'assemblée générale, à la majorité des deux tiers des voix présentes ou représentées, après que celui-ci ait eu l'occasion de faire valoir son point de vue ; la décision de l'assemblée générale ne doit cependant pas être motivée.

Toutefois, en cas d'urgence, une mesure de suspension immédiate peut être adoptée par le conseil d'administration, en attendant que l'assemblée générale puisse statuer de façon définitive.

Art. 8. Le membre démissionnaire, suspendu ou exclu, ainsi que les héritiers ou ayants droit du membre décédé, n'ont aucun droit sur le fonds social. Ils ne peuvent réclamer ou requérir ni relevé, ni reddition de comptes, ni apposition de scellés, ni inventaires.

Art. 9. Les membres effectifs apportent à l'association leur concours actif et veillent à sa bonne marche. Les membres adhérents assistent les membres effectifs dans cette tâche. Tous les membres sont tenus au courant des activités de l'association.

Art. 10. Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale décide d'une cotisation annuelle à charge des membres et de son montant. Son montant peut être différent pour les membres effectifs et les membres adhérents. Il ne pourra être supérieur à 250 euros pour les membres effectifs et à 125 euros pour les membres adhérents.

Assemblée générale

Art. 11. L'assemblée générale est composée de tous les membres effectifs en règle de cotisation le jour où elle se réunit. Les membres adhérents en règle de cotisation peuvent y assister avec voix consultative. Elle est présidée par le président du conseil d'administration ou, à son défaut, par l'administrateur le plus âgé, qui prend la responsabilité de la convocation. Elle se réunit au moins une fois par an, dans le courant du mois de mars.

Les convocations à l'assemblée générale signées par le président du conseil d'administration ou la personne qu'il délègue à cet effet précisent la date et le lieu de la réunion. Elles sont faites par lettre ordinaire au moins dix jours francs avant la réunion; un ordre du jour y est joint. Sauf dans les cas prévus aux articles 8, 12, 20, et 26 quater de la loi du 27 juin 1921, l'assemblée peut, exceptionnellement et pour autant que les motifs de leur prise en considération soient indiqués au procès-verbal de l'assemblée, délibérer valablement sur des points non mentionnés à l'ordre du jour. Il est, en outre, tenu des assemblées générales extraordinaires chaque fois que le conseil d'administration le juge nécessaire, ou lorsqu'un cinquième des membres effectifs en ont fait la demande écrite au président du conseil d'administration, avec indication des points à mettre à l'ordre du jour et mention des motifs pour lesquels cette mise à l'ordre du jour est demandée. Dans ce dernier cas, l'assemblée générale extraordinaire doit être convoquée dans les trente jours.

Art. 12. Les attributions réservées à l'assemblée générale sont :

- 1° de modifier les statuts et de prononcer la dissolution de l'association en se conformant aux dispositions notamment de convocation, de quorum et de majorité fixées par la loi du 27 juin 1921 ;
- 2° de nommer et de révoquer les administrateurs;
- 3° d'approuver annuellement les budgets de l'exercice suivant et les comptes de l'exercice écoulé;
- 4° de donner décharge aux administrateurs;
- 5° de décider de l'exclusion d'un membre;
- 6° de décider de la transformation de l'association en société à finalité sociale;
- 7° d'exercer tous autres pouvoirs qui lui sont expressément reconnus par la loi ou les présents statuts.

Si l'association atteint deux des trois critères fixés par l'article 17 § 5 de la loi du 27 juin 1921, l'assemblée générale désigne un commissaire, choisi parmi les membres de l'Institut des Réviseurs d'entreprises, chargé de vérifier les comptes de l'association et de lui présenter un rapport annuel. Il est nommé pour quatre ans et est rééligible. L'assemblée générale détermine, le cas échéant, sa rémunération.

Art. 13. Tous les membres effectifs ont un droit de vote égal à l'assemblée générale. Chaque membre effectif peut se faire représenter par un autre membre effectif porteur de procuration sous seing privé. Un membre effectif ne peut toutefois être ainsi porteur de plus de deux procurations. Les résolutions sont prises à la majorité des voix présentes ou représentées, sauf dans le cas où il en est décidé autrement par la loi ou les présents statuts. Les abstentions et les votes blancs n'entrent pas en ligne de compte pour les calculs de majorité. En cas de partage de voix, celle du président ou de celui qui le remplace est prépondérante. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer et décider sur la dissolution de l'association, la modification de statuts ou sur la transformation en société à finalité sociale qu'aux conditions de quorum et de majorités fixées aux articles 8, 20 et 26 quater de la loi du 27 juin 1921.

Art. 14. Les décisions de l'assemblée générale sous forme de procès-verbaux signés par le Président ou le secrétaire de l'assemblée et un administrateur sont reliées en un registre spécial. Ce registre est conservé au siège social où tous les membres peuvent en prendre connaissance, mais sans déplacement du registre. Tout membre peut en demander des extraits. Ces décisions seront éventuellement portées à la connaissance des tiers intéressés.

Les décisions de l'assemblée générale visées à l'article 26 novies de la loi du 27 juin 1921 sont déposées au greffe et publiées aux annexes du Moniteur Belge aux conditions et dans les délais fixés à cette disposition, à l'initiative du Président du conseil d'administration, par le mandataire qu'il désigne.

Administration, pouvoirs, gestion journalière

Art. 15. L'association est administrée par un conseil d'administration composé de cinq administrateurs au moins, membres ou non de l'association, mais dont le nombre sera en tous les cas inférieur au nombre de membres effectifs de l'association. Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale pour un terme de six ans maximum et en tout temps révocables par elle. Leur mandat est renouvelable. Tant que l'assemblée générale n'a pas procédé au renouvellement du conseil d'administration au terme du mandat des administrateurs, ceux-ci continuent à exercer leur mission jusqu'à cette décision. En cas de cessation d'un mandat d'administrateur avant son terme, l'assemblée générale pourvoit à son remplacement jusqu'au terme de ce mandat. La démission d'un administrateur est adressée par écrit au président du conseil d'administration et prend effet par son acceptation par le conseil d'administration. La révocation d'un administrateur est prononcée par l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix, après que celui-ci ait eu l'occasion de présenter sa défense, mais sans devoir motiver sa décision. Le mandat des administrateurs est gratuit.

Art. 16. Le conseil d'administration choisit en son sein un président et éventuellement, un vice-président, un trésorier et un secrétaire. En l'absence du président, le vice-président ou l'administrateur le plus âgé le remplace.

Art. 17. Le conseil d'administration se réunit chaque fois que l'intérêt de l'association l'exige, sur convocation du président, à la demande d'un administrateur ou de la ou des personnes qui ont en charge la gestion journalière de l'association. L'ordre du jour est joint à la convocation mais le conseil peut se saisir et délibérer de toute autre question concernant l'intérêt de l'association et dont la décision ne paraît pas devoir être différée. Le conseil délibère valablement dès que la moitié de ses membres est présente ou représentée. Il statue à la majorité. Ses décisions sont sans recours et ne doivent pas être motivées. En cas de partage des voix, celle du président ou de celui qui le remplace est prépondérante. Les décisions sont consignées sous forme de procès-verbaux signés par le président et reliées en un registre spécial.

L'Administrateur absent ou empêché, ne peut se faire représenter aux réunions du Conseil que par un collègue

Art. 18. Le conseil d'administration agit en collège et a les pouvoirs les plus étendus pour administrer et gérer l'association, sauf les droits réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut, à la majorité simple, mais pour autant que les deux tiers de ses membres soient présents ou représentés, déléguer la gestion journalière de l'association, ainsi que la représentation de l'association en ce qui concerne cette gestion, à une ou plusieurs personnes, agissant de la manière qu'il détermine, choisies dans ou hors de son sein, et pour le délai qu'il détermine, qui ne peut excéder 6 ans, mais est renouvelable. Le mode de cessation des fonctions du ou des délégués à la gestion journalière est identique à celui des administrateurs. Les décisions relatives à la nomination, les fonctions, la cessation des fonctions sont déposés au greffe et publiés aux annexes du Moniteur Belge conformément à l'art. 26 novies de la loi du 27 juin 1921.

Le conseil d'administration soumet chaque année à l'assemblée générale le projet de budget pour l'exercice suivant; il lui soumet également pour approbation les comptes de l'exercice qui précède, établis et, le cas échéant, publiés, conformément à l'article 17 de la loi du 27 juin 1921 et à ses arrêtés royaux d'exécution.

Art. 19. Tous actes engageant l'association et tout acte judiciaire sont, à moins d'une délégation spéciale du conseil d'administration, signés et introduits valablement par deux administrateurs agissant conjointement sans qu'ils aient à justifier d'une décision préalable du conseil. Tout acte rentrant dans le cadre de la gestion journalière doit être signé par le délégué à cette gestion ou par deux délégués si le conseil d'administration en a désigné plusieurs. Les administrateurs et les personnes déléguées à la gestion journalière ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle et ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Exercice social

Art. 20. L'exercice social commence le premier janvier pour se terminer le trente et un décembre. Par exception, le premier exercice commencera ce jour pour se clôturer le trente et un décembre mil neuf cent nonante.

Dissolution, liquidation

Art. 21. L'association pourra être dissoute par l'assemblée générale statuant dans les conditions prévues par la loi. En cas de dissolution, l'assemblée désignera le ou les liquidateurs et déterminera leurs pouvoirs. En ce cas, l'assemblée déterminera l'affectation des biens qui sont la propriété de l'association. A défaut de décision de l'assemblée sur ce point, l'actif net de l'association dissoute sera dévolu par le ou les liquidateurs à une institution poursuivant des buts analogues et en tous cas désintéressés.

Toutes décisions relatives à la dissolution, aux conditions de la liquidation, à la nomination et à la cessation des fonctions du ou des liquidateurs, à la clôture de la liquidation, ainsi qu'à l'affectation de l'actif net, sont déposées au greffe et publiées aux Annexes du Moniteur, comme dit aux articles 23 et 26 novies de la loi du 27 juin 1921.

Art. 22. Tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts sera réglé conformément aux dispositions de la loi du 27 juin 1921 accordant la personnalité civile aux associations sans but lucratif.

Handwritten signatures and notes at the bottom of the page. The signatures are in blue and black ink. There are several illegible signatures, including one that appears to be 'Hall' and another that looks like 'Van Gant'. There are also some handwritten notes and a date '16.09.2005' in the bottom left corner.

S. Co.
Exposition
"Les Retalles"



LES METALLOS

EXPOSITION

REGARDS CROISÉS WALLONIE / QUEBEC
SUR LE PATRIMOINE IMMATÉRIEL



TRADITIONS AU PRESENT

15/11/08 > 22/02/09

ATH | MAISON DES GÉANTS

LIÈGE | MAISON DE LA MÉTALLURGIE & DE L'INDUSTRIE

21/03/09 > 12/12/09

NAMUR | MOULINS DE BEEZ



infopim.be

*A chaque région ses traditions, qui révèlent
en chacun de nous une part d'identité.*

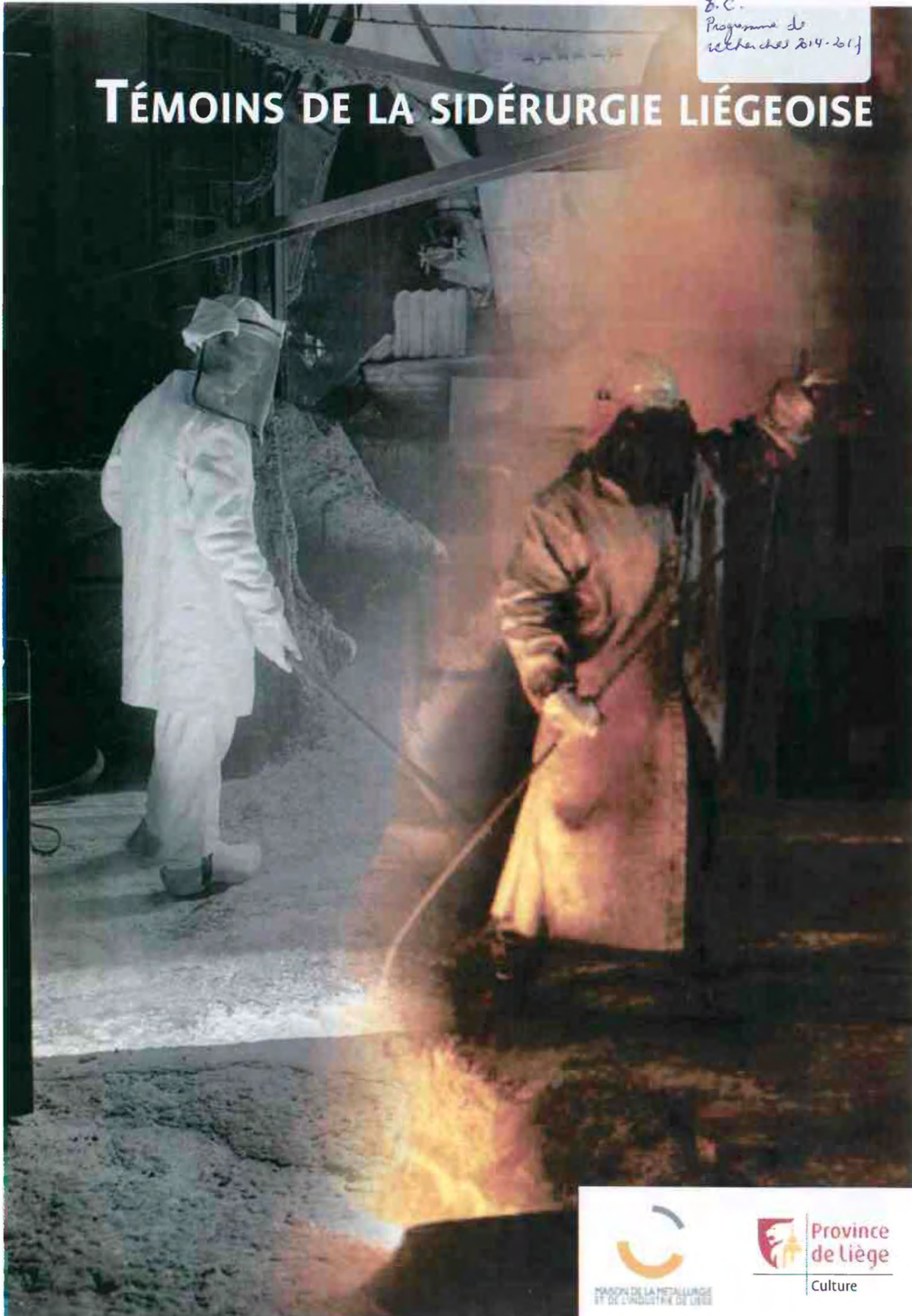
Renouvelées des apports de l'immigration,

les traditions se perpétuent et à vrai dire, même les plus anciennes se vivent au présent.



B.C.
Programme de
recherches 2014-2017

TÉMOINS DE LA SIDÉRURGIE LIÉGEOISE



Photos de la couverture :

Fondeur au haut-fourneau de l'Espérance, 1959

© MVW, Fonds Desarcy-Robyns

Fondeur, 2010 ??

© Thierry Dricot

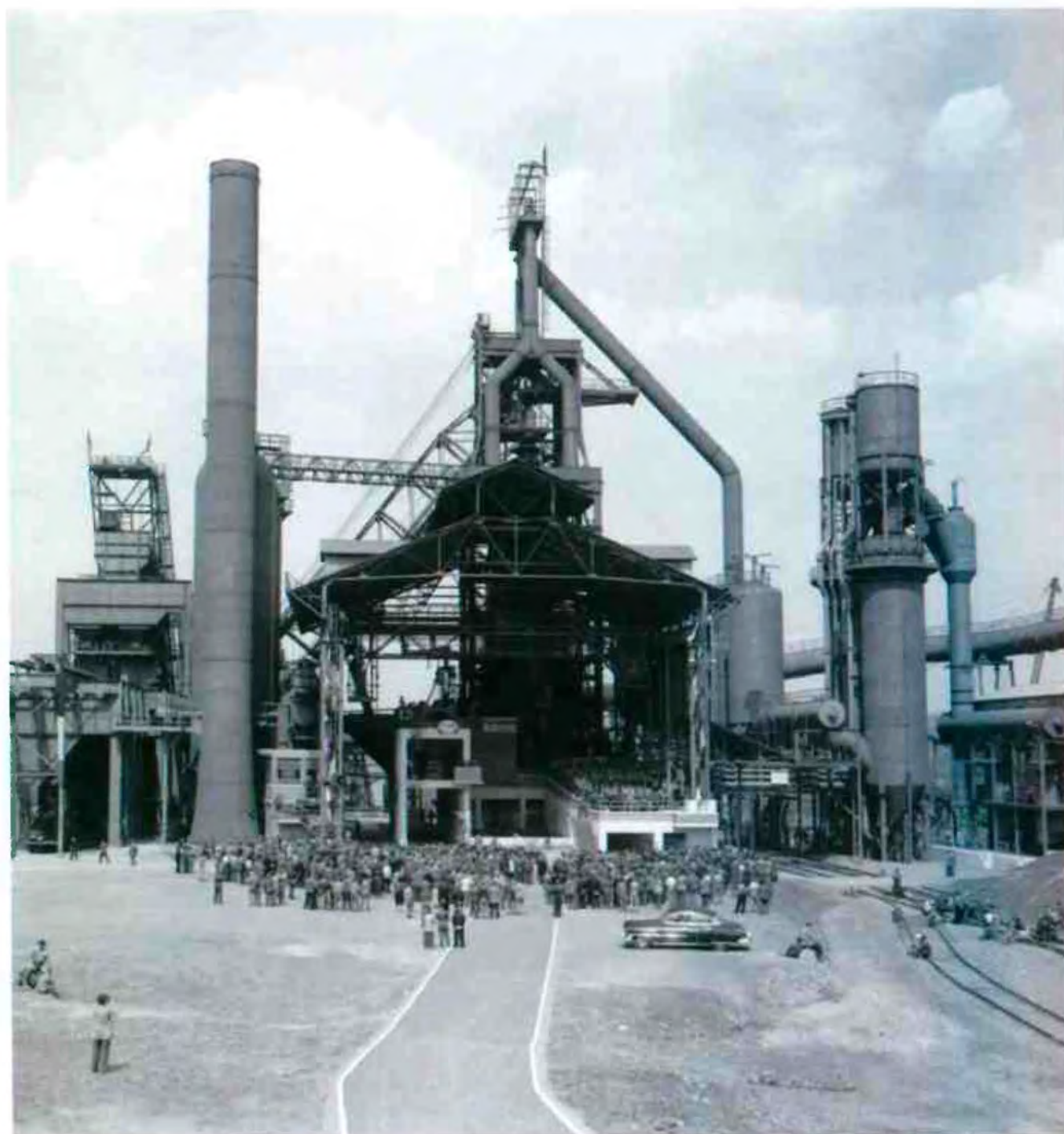
TÉMOINS DE LA SIDÉRURGIE LIÉGEOISE

Enquête ethnographique et valorisation d'un savoir-faire

Présentation du projet 2014-2017

■ TABLE DES MATIÈRES

1. PRÉAMBULE - CONTEXTE	3
2. PARTENARIAT	5
3. MÉTHODOLOGIE DU PROJET	6
4. VALORISATION	10
5. PLANIFICATION	11



Mise à feu du haut-fourneau Espérance-Longdoz, 1954

1. PRÉAMBULE - CONTEXTE

La Maison de la Métallurgie et de l'Industrie de Liège et le Musée de la Vie wallonne proposent la mise en place d'un projet commun de collecte et d'étude de témoignages relatifs à la sidérurgie dans le bassin liégeois. La première phase du projet est planifiée sur quatre années (2014-2017). En fonction du succès de l'entreprise, une prolongation du projet pourra être envisagée.

Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, l'activité sidérurgique wallonne a connu une évolution en deux phases. Après les Trente Glorieuses, marquées par la reconstruction, le plein emploi et une forte immigration économique qui a modelé le paysage démographique wallon, la crise des années 1970, l'automatisation de la production et la mondialisation de l'économie ont précipité le déclin de l'industrie lourde (charbon et acier) de tout le sillon Sambre-et-Meuse. Les conséquences ont été la diminution rapide de l'emploi, les plans successifs de restructuration, la mise à la prépension précoce et la fermeture des sites. La situation actuelle s'inscrit donc dans un processus de reconversion du bassin débuté depuis une trentaine d'années, durant lesquelles la sidérurgie liégeoise a continué à mettre en œuvre des évolutions technologiques importantes et à assurer la transmission d'un savoir-faire largement reconnu.

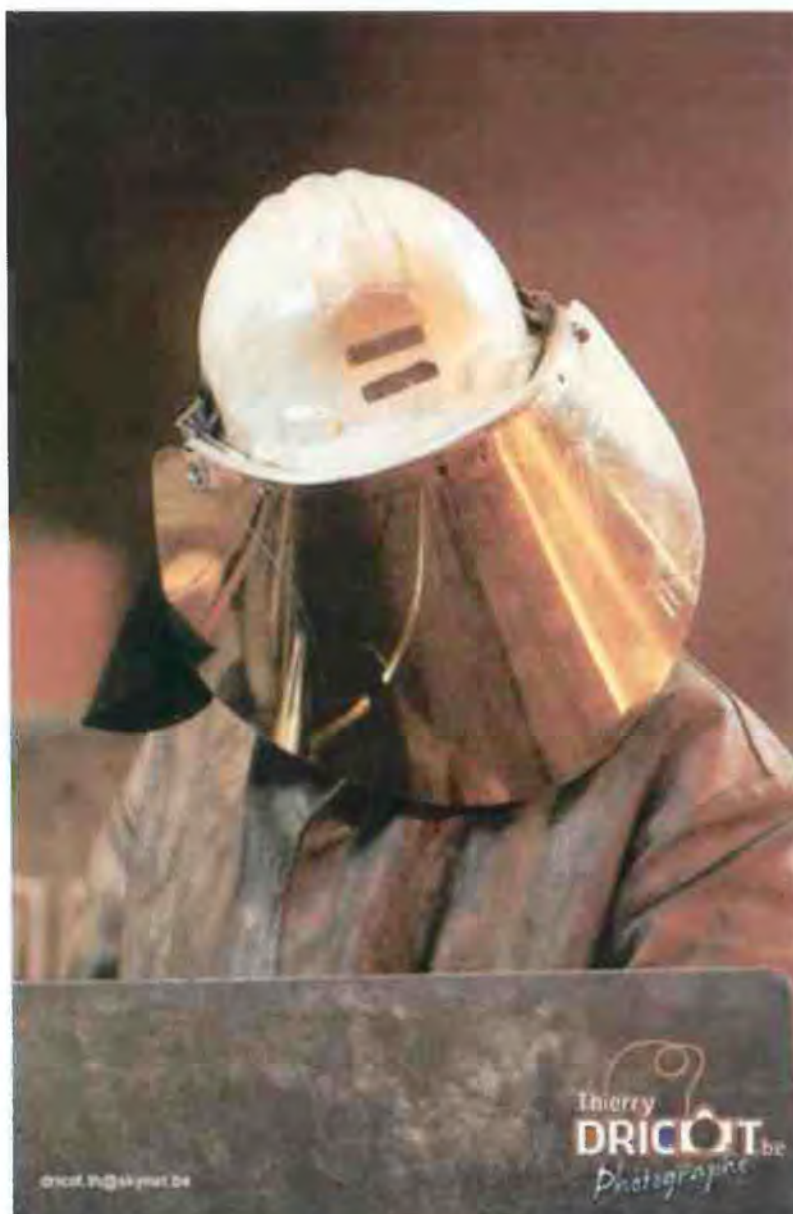
L'aménagement du territoire a été forgé par l'évolution de l'industrie. Une culture et une vie sociale propres se sont donc organisées autour de ces usines, avec les hommes qui y ont travaillé et avec les habitants qui les ont côtoyées. Le témoignage des travailleurs, de l'ouvrier à l'ingénieur, du manœuvre au dirigeant, raconte donc une histoire qui est commune à toute une région. Sauver les traces de cette activité, c'est donc sauver de la disparition les traces d'un pan de notre patrimoine.

La collecte de témoignages rencontre plusieurs objectifs. Elle documente les objets et archives conservés par les musées, leur utilisation, leur nom, leur datation, leur provenance. Elle alimente l'histoire des entreprises, l'histoire technique et l'histoire économique et sociale. Elle informe sur l'organisation du travail, l'apprentissage et la transmission des savoir-faire. Par sa subjectivité, le témoin humanise la technique et le geste du travailleur prend toute sa dimension culturelle.

Mener une politique de récolte de témoignages dans ce domaine,

c'est reconnaître la valeur patrimoniale de l'activité sidérurgique. Dans le contexte social actuel, cette démarche peut aussi être vue comme un accompagnement au travail de deuil que vivent les travailleurs concernés par les fermetures. Raconter son passé permet de le dépasser et de transformer un échec économique en un atout culturel.

La diversité d'objectifs et de dimensions que revêt ce projet implique qu'il soit mené par une équipe multidisciplinaire, constituée de diverses institutions partenaires.



Portrait d'un travailleur actuel

© Thierry Dricot



2. PARTENARIAT

Les initiateurs du projet *Témoins de la Sidérurgie liégeoise* sont le Musée de la Vie wallonne (MVW) et la Maison de la Métallurgie et de l'Industrie de Liège (MMIL), dont les approches et les expériences sont complémentaires.

Le MVW privilégie une perspective historique et sociale, en tant que musée d'ethnographie et de société, lieu de débats consacré aux Wallons et à la Wallonie, d'hier comme d'aujourd'hui. Il perpétue, depuis 1924, une longue tradition d'enquêtes ethnographiques pour lesquelles une véritable expertise méthodologique a été développée. Ses importants fonds photographiques et d'archives permettront une recherche documentaire préalable sur les outils étudiés.

La MMIL apporte un regard technologique et s'est constitué un important bagage de connaissances des outils et des entreprises ainsi qu'un solide réseau d'experts et de relations dans l'industrie sidérurgique liégeoise.

Soucieux des aspects de valorisation des recherches mises en œuvre, les partenaires souhaitent collaborer avec le Séminaire de muséologie de l'Université de Liège, dans le cadre du travail de doctorat mené par Marie-Aline Angillis sur la présentation des récits de vie dans les musées (sous la direction du Professeur André Gob).

Par ailleurs, au fur et à mesure de l'avancement du projet, le partenariat pourra être élargi, soit régulièrement, soit ponctuellement, afin d'enrichir la réflexion : la plate-forme *Mémoire orale*, gérée par l'Institut d'Histoire ouvrière, économique et sociale (IHOES) ; des spécialistes de l'Université de Liège (sociologie, psychologie, géographie...) ou de Luxembourg (Professeur René Leboutte) ; l'asbl Mnema (Cité-Miroir)...

3. MÉTHODOLOGIE DU PROJET

A. COMMENT ?

La première étape du projet consistera à définir non seulement une méthode de travail rigoureuse et partagée par les partenaires, mais aussi l'objet précis de la recherche (quels sites sidérurgiques, quelles périodes ?). Les deux réflexions seront nourries par la pratique et adaptées en fonction des retours d'expériences.

Pour chaque site étudié, le protocole d'enquête sera structuré de la manière suivante, les différentes étapes pouvant se chevaucher :

1. Répartition des tâches et constitution de sous-groupes de travail
2. Recherches documentaires préalables sur l'outil (du point de vue technique, économique, social, archéologique...)
3. Recherche des témoins et prises de contacts
4. Rédaction des grilles d'entretien
5. Récolte des témoignages
6. Inventaire et indexation normalisés
7. Transcription des témoignages
8. Recherches documentaires complémentaires aux témoignages

La récolte des témoignages se fera en plusieurs phases :

1. Entretien individuel dans un environnement rassurant pour le témoin (à son domicile) avec prise de contact préalable. Prises de vue et de son afin d'enregistrer toutes les données une première fois.
2. Entretien sur site industriel : moins spontané car préparé et monté. Cette étape nécessitera une organisation et une coordination rigoureuses permettant d'amener le maximum d'intervenants durant un minimum de temps, de manière à réduire au mieux l'impact de la mission sur l'entreprise propriétaire du site. L'entretien sur site ne sera pas systématisé pour chaque témoin. Il faudra se garder de charger inutilement et artificiellement les témoignages d'un excès d'émotions. Cette phase devra réellement apporter une plus-value aux témoignages, notamment en illustrant les gestes accomplis par les travailleurs.

Objectifs :

- Sauvegarde des gestes remis en situation
 - Documentation des témoignages oraux : prises de vue des outils, de l'environnement de travail
 - Provocation d'émotion. Le lieu constitue un déclencheur différent de la question posée en entretien décontextualisé. Les propos recueillis varieront donc certainement.
 - Possibilité d'utilisation des images à des fins de valorisation ultérieure.
3. Organisation et animation de Clubs-mémoire. Les services d'animation culturelle des institutions partenaires seront impliqués dans cette partie du projet.

Objectifs :

- La mise en commun des souvenirs enrichit, complète les témoignages et permet d'élaborer des souvenirs collectifs.
- L'animation de ces réunions valorise la parole de chacun et perpétue positivement le souvenir d'une activité éteinte. Elle permet de ne pas ressasser mais de construire une histoire commune.
- Les participants apporteront des objets et documents porteurs de leur mémoire.



Vue des usines Cockerill, 1972

© MVW, Fonds Desarcy-Robyns

B. QUI ET QUOI ?

Qui ?

L'idéal serait que le panel de témoins soit représentatif de tous les échelons hiérarchiques, de l'ouvrier au directeur régional, et des différents métiers exercés dans le secteur sidérurgique. Il serait aussi important de rencontrer des témoins de différentes nationalités et régions, afin de refléter l'importance de l'immigration économique. Par ailleurs, il faudra veiller à ce que les tendances politiques syndicales soient représentées de manière pondérée. Enfin, il sera nécessaire de tenir compte de l'âge des témoins potentiels, en interrogeant en priorité les personnes les plus âgées.

Quoi ?

Le travail de collecte couvrira l'ensemble du processus sidérurgique, du chaud vers le froid, y compris les usines toujours actives et en développement aujourd'hui. Chaque site peut être analysé, soit de manière diachronique, soit en se focalisant sur certaines époques ou moments-clés, tel que

- l'inauguration des lieux : urgence, car les témoins sont de moins en moins nombreux
- les évolutions importantes subies (ex : la coulée continue à Chertal, la ligne d'agglomération DL5 à Ougrée)
- des moments particulièrement marquants (ex : la réouverture du HF6, l'accident de la cokerie)
- les fermetures et les réaffectations des sites.

Les quatre premières années du projet (2014-2017) seront consacrées à l'étude des sites considérés comme prioritaires, en raison de leur démantèlement programmé ou probable :

- Haut-Fourneau 6 de Seraing
- Haut-Fourneau B de Ougrée
- L'aciérie et laminage à chaud de Chertal (Oupeye)
- Phase à froid : lignes en cours de fermeture

C. CONTACTS AVEC L'ENTREPRISE ET LES TÉMOINS

Les contacts avec l'entreprise ArcelorMittal, actuelle propriétaire des sites à étudier, seront gérés par un responsable unique, à désigner par les partenaires, dans le but d'éviter toute confusion ou contradiction dans les demandes d'autorisations d'accès aux sites ou d'informations sur les travailleurs

De même, une personne-relais sera désignée par sous-projet (sites, thématiques...) pour en assurer la gestion globale et les contacts avec les témoins.



Arrivée de la fonte liquide à Chertal dans une torpille, 1964

© MVW, Fonds Desarcy-Robyns

4. VALORISATION

Le projet *Témoins de la sidérurgie liégeoise* procède d'une double démarche. Il est envisagé d'une part comme un travail rigoureux d'enquête scientifique, dans le but de permettre la conservation muséale des traces, essentiellement immatérielles, d'un patrimoine contemporain en voie de reconversion. D'autre part, il est essentiel de prévoir aussi des activités régulières de communication sur le projet, à destination du public des institutions partenaires. Ces divers événements et activités, qui seront ultérieurement budgétés avec précision, constitueront dès lors une forme de valorisation des résultats progressivement engrangés au cours de la recherche.

Différentes idées ont déjà été émises et planifiées jusqu'en 2017 :

- Pour l'année 2015 : un projet de type numérique (page web, plateforme en ligne... ?), à mettre au point en collaboration avec les services de communication des institutions partenaires, et l'organisation d'une journée d'études visant à établir un bilan méthodologique provisoire.
- Pour l'année 2016 : un projet d'exposition (éventuellement en différents lieux, en collaboration avec le service des Arts plastiques de la Province de Liège, en faisant appel à des photographes ou des artistes contemporains...).
- Pour l'année 2017 : un projet de publication scientifique qui ferait office de synthèse globale des quatre premières années du projet.

Des financements pourront être sollicités auprès de diverses institutions (Institut du Patrimoine wallon, Province de Liège, Fédération Wallonie-Bruxelles...) en vue de concrétiser ces projets de valorisation.

Enfin, dans une visée pédagogique, il serait aussi intéressant que les services d'animation culturelle des institutions partenaires profitent du projet pour proposer des programmes spécifiques tournant autour des thèmes étudiés (la sidérurgie, le monde ouvrier, la collecte de témoignages oraux...).

5. PLANNIFICATION

2014 : LES HAUTS-FOURNEAUX

- Recherche documentaire hauts-fourneaux
- Avant juillet : élaboration du protocole (site prioritaire : HF6)
- Novembre : premiers contacts et entretiens individuels (idéalement trois témoins)
- Décembre : retour critique sur le protocole en fonction de l'expérience

2015 : LES HAUTS-FOURNEAUX

- Compléter la liste des contacts pour le HF6-HFB
- Entretiens individuels
- Entretiens sur site
- Fin de l'année : première rencontre Club-Mémoire HF
- Valorisation numérique du projet (à définir) et organisation d'une journée d'étude (bilan méthodologique)
- Recherche documentaire Chertal

2016 : L'ACIÉRIE ET LE LAMINAGE À CHAUD (CHERTAL)

- Entretiens individuels
- Entretiens sur site
- Continuation du Club-Mémoire HF
- Fin de l'année : première rencontre Club-Mémoire Chertal
- Valorisation des résultats du projet par une exposition
- Recherche documentaire Froid (électro-zingage TDM Marchin)

2017 : L'ACIÉRIE ET LE LAMINAGE À CHAUD (CHERTAL) ET LES LIGNES À FROID

- Entretiens individuels

- Entretiens sur site
- Continuation du Club-Mémoire HF
- Continuation du Club-Mémoire Chertal
- Fin de l'année : première rencontre Club-Mémoire Froid
- Valorisation des résultats du projet par une publication
- Evaluation du projet et définition de nouveaux objectifs



Hall industriel abandonné

© Armando Frassi



© 2010 Province de Liège - Musée de la Vie wallonne

AVEC LE SOUTIEN DE LA FONDATION D'UTILITE PUBLIQUE - MUSEE DE LA VIE WALLONNE



Musée de la Vie wallonne
Cour des Mineurs 4000 LIEGE
tél : 04 237 90 50 fax : 04 237 90 89
www.viewallonne.be info@viewallonne.be



Du 17 novembre 2010 au 15 avril 2011

"De fonte et d'acier : histoires vécues"

Une expérience autour de la mémoire sidérurgique



à la Maison de la Métallurgie et de l'Industrie de Liège

Boulevard Raymond Poincaré 17 - 4020 Liège

Infos : +32 (0) 4 342 65 63 ou www.mmil.be

L'exposition « De fonte et d'acier : histoires vécues » est réalisée avec le soutien de la Direction de la Promotion de l'Emploi de la Région wallonne (API), de la Province de Liège, de la Communauté française Wallonie-Bruxelles, Service du Patrimoine Culturel, de la Route du Feu, de l'Embarcadère du Savoir, et d'ArcelorMittal.

8 c.
Publication
FRASSI

SIDÉRURGIE
PATRIMOINE

DE FONTE ET D'ACIER AU PAYS LIÉGEOIS



ARMANDO FRASSI

GERARD KLOPP
ÉDITEUR

SIDÉRURGIE
PATRIMOINE

**DE FONTE
ET D'ACIER
AU PAYS LIÉGEOIS**

ARMANDO FRASSI

Table

Préface : Un patrimoine immatériel	9
<i>Professeur André Gob, Séminaire de Muséologie de l'Université de Liège, Président du Conseil des Musées et autres institutions muséales de la Communauté française de Belgique</i>	
Sidérurgie liégeoise : 17 questions pour connaître l'histoire	17
<i>Professeur Robert Halleux, directeur du C.H.S.T. de l'Université de Liège</i>	
«Professeur La Relance»	37
<i>Francis Degée, ancien directeur d'ArcelorMittal Liège</i>	
Une maison vibrante	49
<i>André Gelade, riverain du haut-fourneau 6</i>	
De la vapeur au diesel	63
<i>Gaston Humblet, contremaître machiniste de l'aciérie L.D.</i>	
Cette mort qui rôde au chaud	75
<i>Willy Grela, analyste chimiste de l'aciérie de Cockerill-Ougrée</i>	
Les jumeaux électriques	83
<i>Georges et Silvain Romanin, électromécaniciens de l'aciérie de Chertal</i>	
Un bâtisseur de cathédrales	89
<i>Brioto Fia, monteur soudeur</i>	
Tant de choses à voir	101
<i>Jean Coenen, rédacteur du mensuel «Contact» de Cockerill-Ougrée</i>	
Mon beau train 900	113
<i>Emile Massart, contremaître du blooming 900 de Cockerill-Liège</i>	
«Au Poulet Doré»	127
<i>Michel Nollet, tenancier de friterie</i>	
Juste au-dessus	137
<i>Serge Delage, machiniste de pont roulant</i>	

La chasse aux sorcières	145
<i>François Pasquasy, ingénieur de haut-fourneau</i>	
Servir	157
<i>René Bebelmans, délégué syndical CSC</i>	
La machine à café	171
<i>Guy Wallon, électricien</i>	
Il fallait des bras	181
<i>Gianni Canova, haut-fourniste devenu reporter</i>	
Un enracinement	187
<i>Lillo Donatti, soudeur</i>	
Domestiquer la lave	191
<i>Natalino Danese, maçon de poche à fonte</i>	
La dernière goutte de la L.D.	203
<i>Arthur Hardy, contremaître de l'aciérie L.D.</i>	
Un capitaine	213
<i>Pol Bruyère, ancien directeur du chaud liégeois de Cockerill Sambre</i>	
L'étincelle de Jean	225
<i>Jean Potier, président de la F.G.T.B. Métal Liège-Luxembourg</i>	
Quelque chose d'un terminus	239
<i>René Klaukens, machiniste du haut-fourneau 6</i>	
Château Cockerill	245
<i>Bernard Serin, directeur de CMI</i>	
Notes	254
Soutiens, remerciements, témoignages et crédits photographiques	255

VIES DE ZINC

Portraits de
travailleurs,
images
d'entreprise



DES VIES DE ZINC QUAND DES HOMMES, FEMMES, ENFANTS,

L'industrie du zinc en Belgique n'est pas uniquement l'histoire d'une innovation technique du XIX^e siècle sur laquelle des sociétés telles que la Vieille-Montagne ou Prayon se sont façonnées. C'est aussi des hommes et des femmes qui y ont produit un dur labeur, qui ont fait l'âme et le succès de ces entreprises et qui ont été marqués à jamais *par le travail d'une vie*.

En effet, les quatre témoins que nous avons rencontrés ont comme point commun d'avoir passé leur carrière entière au service de la même entreprise. Ils ont aussi tous connu les fours à zinc (fig. 78), avant la fermeture de l'usine de Flône en 1979, dernier site belge utilisant la technologie thermique, aujourd'hui remplacée par l'électrolyse. Nous livrons ici quelques extraits de leur *récit de vie*.

Jean Leclercq a été ingénieur à la Vieille-Montagne, à partir de 1955, d'abord sur le site de Flône, puis de Creil en France et enfin d'Angleur.

Mario Seghezzi a travaillé comme ouvrier de 1947 à 1987 à la Vieille-Montagne sur le site d'Angleur, principalement à la fonderie de zinc.

Tous deux ingénieurs, Théo Dethier et Michel Bruyère se sont succédé comme chefs de service au four à zinc de Prayon, à Trooz, à partir de 1951 pour l'un et de 1956 pour l'autre.

Leurs témoignages donnent un autre regard sur ces sociétés. Ils précisent et étoffent les informations que l'on trouve dans les archives ou dans les livres et donnent une voix aux représentations photographiques ou picturales de ces entreprises.

LA VIEILLE-MONTAGNE OU LA SOCIÉTÉ PRAYON. DES SOCIÉTÉS AVEC UN ESPRIT BIEN PARTICULIER

DE GÉNÉRAL EN GÉNÉRALISTES

Jean Leclercq :

Il y avait une certaine ancienneté dans la métallurgie : des ouvriers qui étaient dans la société de père en fils. Quand je suis arrivé à Flône, il y avait le père, le fils, l'oncle, tandis que quand on arrivait dans un pays où il n'y avait rien du tout, c'étaient des agriculteurs, il fallait leur inculquer un certain esprit de production.

LE DOMICILE

Mario Seghezzi :

On avait une maison, une belle petite, nouvelle. C'étaient des préfabriqués. Et alors, à côté, on avait un terril, avec tous les déchets. Il y avait du bois, y avait du charbon, y avait de tout. Mais nous autres, quand on a vu ça... on a ramené tout ça ! Les préfabriqués, c'était pour vingt ans. On était bien dedans, plain-pied, mais c'était petit pour dix : quatre pièces, une cuisine, une pour les filles, une pour les garçons et les parents dans l'entrée. En '57, je me suis marié et j'ai eu une autre maison de l'usine. J'avais trois pièces. Les chambres et une pièce en bas, plus une annexe. Ma femme est tombée enceinte et j'ai été demander au responsable *pour construire un petit coin dans la chambre, derrière l'escalier*. Ils m'ont dit : « ça va, on va arranger ça ». Le voisin était plus là. Alors, ils ont percé une porte en haut, une porte en bas et du coup, j'ai eu neuf pièces !

Jean Leclercq :

À Flône, on avait aussi des avantages. J'avais une maison, un jardinier, un salaire évidemment et on déclarait aux contributions une somme ridicule. Quand j'étais à la Vieille-Montagne, on m'a dit : « Vous êtes ingénieurs vingt-quatre heures sur vingt-quatre, sept jours sur sept. Vous arrivez à l'usine, à 7 h, vous retournez déjeuner, vous terminez à 17 h mais vous devez revenir tous les jours entre 17 h et 6 h ». Comme ma maison était juste à côté de l'usine, j'ouvrais la porte, je faisais cent mètres, j'y étais. Si je partais et que je revenais à 2 h du matin, je passais à l'usine.

La Vieille-Montagne avait la réputation d'être très sociale. Par exemple, elle donnait des allocations familiales en 1934. Or, les allocations, ça a été fait en 1946. Ils étaient toujours en avance. Un autre avantage, la société avait sa propre assurance. Ça n'a pas duré... les assureurs ont dit que c'étaient à eux d'assurer.

L'esprit de la Vieille-Montagne, c'était : « on débarrasse l'ingénieur de toutes les questions secondaires ». Par exemple, la voiture était entretenue, je ne remettais jamais d'essence dans ma voiture. L'idée générale, c'était, autant pour les ouvriers que les ingénieurs, d'être disponibles, mais avec les avantages. On trouvait ça tout à fait normal.

Michel Bruyère :

À Prayon, lorsqu'on était embauché, il y avait un contrat. On était engagé dans la société à condition de ne pas habiter à plus de dix kilomètres. J'avais un téléphone de l'usine dans ma chambre à coucher. Si un four n'allait pas bien, on était de garde, on devait y retourner.

Jean Leclercq :

Ce qu'il faut surtout, et je crois que la Vieille-Montagne le faisait très bien, c'est motiver les gens. Le directeur général de la Vieille-Montagne faisait le tour de tous les sites. Il arrivait dans les usines un jour de fête. À Creil, le lundi de Pâques. C'est important, ça établissait un rapport entre le directeur général et l'ouvrier. Par contre, ce qu'il fallait faire, c'était des circuits courts. Un ingénieur ne devait jamais passer devant un surveillant. Quand il avait un problème, il fallait le dire au surveillant qui le disait à l'ouvrier, sinon il y avait perte de confiance.

La motivation c'était important. Un exemple, le surveillant à Creil était un type exceptionnel. Un jour on devait enlever un creuset. C'était un travail très difficile. Le surveillant a glissé et, avec son marteau, s'est cassé le bras. Le médecin m'a raconté. Il lui dit : « Je vous mets huit jours. » Il a répondu : « Comment ça, je ne suis pas un ouvrier, je peux aller travailler. » « Mais vous n'allez pas aller au travail avec un bras cassé ! » « Si Si Si ! Vous m'arrêtez, j'irai trouver un autre médecin. » Le médecin m'a dit : « Tu te rends compte le frère Peninque, pas moyen de l'arrêter, hein ! » Il est venu travailler, avec son bras en écharpe, alors qu'il pouvait rester chez lui.

Il commençait le travail à 6 h du matin, il finissait à 12 h et revenait tous les jours à 16-17 h pour faire les comptes avec moi. Un jour, je lui ai dit « Est-ce bien nécessaire ? », il a répondu : « Comment ça, vous n'êtes pas content ? » Je lui ai dit : « Si si mais c'est pour vous ! » Mais lui, il trouvait ça tout à fait normal. Comme le disait mon collègue : « Les frères Peninque, ils ont l'esprit patron. » Ils travaillaient pour la société.



78. Le remplacement des creusets était une des étapes les plus complètes dans le processus de réduction du zinc. Il n'a jamais pu être mécanisé.

COMBINATION

Théo Dethier :

Il faut quand même dire qu'on trouvait moins de personnes qui acceptaient de faire ce genre de boulot, manuel. C'était pas rien. Il fallait mécaniser. Sinon, on est allé chercher des Espagnols en Asturies dans une usine de zinc qui avait fermé. On est aussi allé chercher des Hollandais, en car de Maastricht. Il y avait énormément d'étrangers aux fours à zinc. C'était des Polonais d'abord, après 1914, puis des prisonniers allemands, puis des Italiens, puis les Espagnols, puis les Hollandais. Il fallait une réserve de personnel énorme.

Michel Bruyère :

Entre les deux guerres, la société Prayon a construit toute une cité industrielle ouvrière à La Brouck, qui existe encore maintenant. Les maisons ont été rachetées par d'anciens ouvriers ou par des étrangers. Il y en avait, quoi... une centaine, deux cents maisons où se trouvaient plus de vingt nationalités. Au départ, on appelait cette cité la petite Pologne. Maintenant, c'est une petite Europe.

Mario Seghezzi :

Donc, j'ai commencé en '47 à la Vieille-Montagne, 1947. Quand je suis venu d'Italie. Je suis rentré à la fonderie et je suis resté là, jusque quarante ans, à l'âge de cinquante-cinq ans. J'ai pris ma prépension, parce qu'autrement j'allais claquer avant.

Le travail d'un homme. J'ai commencé comme gamin¹ de seize ans. Ça a duré trois mois hein! Et mon frère, il avait quatorze ans et ça a duré trois mois aussi. Lui il a fait encore pire. Moi je suis resté à la fonderie et lui il est allé au dégrossisseur². Mon père était dedans aussi, en '46. Il a eu la maison de l'usine et on est venu. Un ingénieur de l'usine est venu recruter tous les droitiers bergamasques. Trente-huit, ils en ont recruté. On avait fait une cantine pour les Italiens... et il y avait une cantine pour les Polonais, et il y avait une cantine pour les Flamands. À la Vieille-Montagne d'Angleur, les Flamands, c'était surtout au fourneau, au four à minerais... où on produit le zinc. Et les autres c'était tous au laminoir.

Quand je passais par le four à zinc pour aller à la douche, eh ben j'aurais pas aimé travailler là parce que c'était trop sale. Et pourtant la fonderie, c'était pas... la gloire non plus. On voyait briller le zinc dans le soleil : les petites petites particules de zinc. Pourtant, je vis toujours, j'en ai quatre-vingts. Les Italiens n'étaient jamais malades. Ils ne voyaient qu'une chose eux. Parce qu'ils avaient la famille en Italie : les faire venir. Et on nous a même payé le voyage, on nous a envoyé les billets de train avec les correspondances.

DES MÉTIERS D'EXPERIENCE

UN SAVOIR QUI S'EXPERIMENTE

Théo Dethier :

Je suis allé au Japon dans les années qui ont suivi la mécanisation, début '60. Ils s'intéressaient à la mécanisation aussi et ils ont adopté la machine à décrasser de Prayon. C'était en 1961. Je suis allé mettre en marche la machine à charger et à décrasser là-bas. Ça a duré un mois. En 1961, la technologie liégeoise était exportée au Japon.

UNE CERTAINE MOBILITE, REVUE SUR S'IMPORTATION

Un jour, on a dit : « Écoutez, on a une usine à Creil, à trente kilomètres au Nord de Paris, on a besoin de quelqu'un et les Français ne trouvent personne. » Nous étions six ingénieurs et on a demandé à chacun s'il voulait y aller... « Non », aucun. Ça ne m'intéressait pas particulièrement. Mais on m'a dit : « Vous êtes le seul célibataire, vous allez aller là pour un an. » J'avais déjà une expérience de trois ans à Flône. La première semaine je n'ai rien fait, j'ai observé.

Ensuite, j'ai modifié plusieurs pratiques, à partir de mon expérience.

Par exemple, en arrivant là-bas je me suis aperçu qu'on consommait beaucoup trop de creusets. Je faisais des comptes et on en consommait beaucoup plus qu'à Flône. Ce qui se passait, c'est que pour faire des creusets, on doit avoir une pâte avec différents composants et une

certaine humidité et il faut la sécher. Pour la sécher convenablement, il faut au moins trois semaines et là, pour aller plus vite on le faisait en deux semaines. On m'a dit « Ce ne sont que des creusets... » On utilisait trop de creusets parce qu'ils étaient trop jeunes, on ne leur laissait pas le temps de sécher.

Après un an, on avait cinquante pour cent de production de plus. J'ai été convoqué dans le bureau du directeur. Il m'a dit « Tiens, voilà une prime d'un mois... vous avez fait du bon travail... ». J'avais rien demandé, j'avais fait mon travail. Ça vous donne l'esprit de la Vieille-Montagne, c'est très social.

« A RENVOI DE LA MORT... »

Michel Bruyère :

Une des opérations les plus difficiles et délicates pour les hommes c'était de remplacer les creusets dans les fours (fig. 79). Ils pesaient 70-80 kg. Tous les jours il fallait en remplacer, parce qu'il y en avait plus de 3000 et qu'ils n'avaient qu'une durée de trente jours. La veille de son utilisation, on le mettait dans des fours de préchauffage. On entassait verticalement les creusets crus de la creuseterie. On les chauffait pendant toute la nuit jusqu'à avoir les 500 °C nécessaires, donc bien rouges. On les sortait le lendemain matin l'un après l'autre, main à la main¹. Trois hommes devaient le porter et le mettre à la bonne place : la place du creuset mauvais qu'on avait sorti. Pourquoi mauvais ? Parce qu'il avait un trou. C'est une opération qu'on n'a jamais pu mécaniser, jamais !

Mario Seghezzi :

Si je vous montrais ma photo de quand je me suis marié avec ma femme, vous me reconnaitriez pas, hein. Ah non... J'avais encore tous mes cheveux... C'est à la fonderie que j'ai perdu tous mes cheveux hein ! Ouais, avec la chaleur... On transpirait.

C'est une petite bulle qui explose et les cheveux, ils sortent. On se peignait... des poignées de cheveux hein ! C'était à celui qui avait la plus

grosse poignée... vous vous rendez compte ? A quoi on passait notre temps ? C'était la vie de ce temps-là...

Sinon pour les pieds, les jambes... On avait des guêtres, qu'on appelait. On avait des sabots pour commencer, quand je suis arrivé. Quand on renversait le zinc, il tombait à terre et il entrait dans le sabot, alors on jetait le sabot... Mais moi, j'ai trouvé une autre façon... je gardais les souliers, je mettais des loques dedans, je transpirais des pieds. Si même il y avait du zinc qui rentrait dedans, il était étouffé par la transpiration. Ça m'est arrivé, on m'a transporté à l'hôpital, hein ! À Cointe. Y avait un hôpital pour les grands brûlés. « Aaaaah on va vous greffer. » Moi je savais bien ce que c'était « greffer », parce que j'avais un voisin qui avait été greffé, il n'avait plus que les os.

Il avait fait la même chose que moi. Il avait poussé son pied dans la fontaine, le zinc à 500 °C, puis il n'a pas su jeter son sabot lui... Je lançais mon soulier, je prenais du quarante-deux, alors que je faisais du quarante.

Donc je suis arrivé le jeudi à l'hôpital des brûlés, et le dimanche, y a le médecin spécialisé pour les brûlures de zinc, eh beh, il est venu. Il m'a arraché tout. Tout ce qui était brûlé. Je suis retourné à pied. De Cointe jusqu'à Angleur. Ouais ! Et pourtant on avait parlé de me greffer hein. Bah on ne m'a pas greffé, ça a poussé... Je suis une mauvaise herbe !

Notes

¹ Période d'apprentissage - 2. Baigne dans le laminage du zinc... 3. C'est à dire d'une personne à côté d'une autre à l'aide d'une sorte de long crochet.

TABLE DES MATIÈRES

Préface. C'étaient nos pères	6
Avant-propos	7
Les albums dits « de Saint-Paul de Sinçay » : l'image d'une entreprise et de son directeur à travers les visages de ses travailleurs	9
Aux origines de la S.A. Vieille-Montagne	16
La Vieille-Montagne en 1868 : une entreprise puissante, internationale et intégrée	18
La question sociale	22
Reflets d'une société modèle?	25
Le paternalisme et les œuvres sociales de la Vieille-Montagne	37
Travailler à la Vieille-Montagne en 1868 : techniques de production	39
Des vies de zinc, quand des hommes témoignent	65
Le zinc, c'est une culture	71
La métallurgie du zinc aujourd'hui	83
Orientation bibliographique	90
Table des illustrations	91
Table des matières	94
Remerciements	95

S.C.
Reconnaissance
Musée B



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

**ARRÊTÉ MINISTÉRIEL PORTANT RECONNAISSANCE
COMME MUSÉE DE CATÉGORIE B
DE LA MAISON DE LA MÉTALLURGIE ET DE L'INDUSTRIE DE LIÈGE**

La Ministre de la Culture,

Vu le décret du 17 juillet 2002 relatif à la reconnaissance et au subventionnement des musées et autres institutions muséales, modifié par les décrets du 20 juillet 2006, du 19 octobre 2007, du 17 décembre 2009 et du 3 mai 2012 et par l'arrêté du 23 juin 2006 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 22 décembre 2006 portant exécution du décret du 17 juillet 2002 relatif à la reconnaissance et au subventionnement des musées et autres institutions muséales, modifié par l'arrêté du 7 juin 2012 ;

Vu l'avis du Conseil des Musées et autres institutions muséales rendu le 19 octobre 2012 ;

Vu l'avis de l'Inspection des Finances donné le 6 DEC. 2012 ;

Considérant la demande introduite par la Maison de la Métallurgie et de l'Industrie de Liège ASBL, au 30 juin 2012 ;

Considérant que la Maison de la Métallurgie et de l'Industrie de Liège ASBL remplit les conditions pour pouvoir être reconnu en qualité de musée de catégorie B ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : La Maison de la Métallurgie et de l'Industrie de Liège ASBL est reconnue en qualité de musée de **catégorie B**.

Article 2 : Cette reconnaissance entre en vigueur le 1^{er} janvier 2013 et prend fin le 31 décembre 2016.

Bruxelles, le 10 DEC. 2012

La Ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des Chances

Fadila LAANAN

Les Témoignages dans les Musées industriels: entre Mémoire et Patrimoine

Colloque du 4 mai 2011

PROGRAMME



Lieu

Maison de la Métallurgie et de l'Industrie de Liège
17 Boulevard Raymond Poincaré
4020 Liège

Contact

Tél. : +32 (0)4 342 65 63
info@mmil.be
www.mmil.be

La participation à la journée ainsi qu'au repas (sandwiches) est gratuite
Réservation indispensable

- 09 00 **Accueil**
- 09 30 **Philippe LEBLANC** (Directeur de la Maison de la Métallurgie et de l'Industrie de Liège)
Présentation du colloque
- 09 40 **Philippe VANHULST** (Professeur de l'Université de Liège)
L'histoire orale, entre mémoire et patrimoine
- 10 20 **Jean-Louis GUYVATIERE** (Maître de conférences à l'Université Paul Veriaine, Metz - Chercheur au Laboratoire d'anthropologie et d'histoire de l'institution de la culture, Paris)
Trente ans après : un bilan critique sur le travail de mémoire industrielle lorraine
- 11 00 **Marie-Françoise LINDENFELDT** (Conservatrice-directrice adjointe du Musée d'Histoire de la Ville de Luxembourg)
Exposer l'immatériel : entre interprétation et manipulation
- 11 40 **Séance de questions-réponses**
- 12 00 **Déjeuner**
- 13 15 **Françoise LEMPIERRE** (Chargée de cours à l'Université de Liège)
A l'écoute du patrimoine immatériel : le travail du collecteur. Aspects méthodologiques
- 13 35 **Lionel VANVYESTHEM** (Historien à l'Institut d'Histoire ouvrière, économique et sociale)
Un portail pour la collecte de témoignages : memoire-orale.be
- 13 55 **Sylvain GRESNI** (Photographe)
Quand un passeur de mémoire devient un artiste
- 14 25 **François PASQUATY** (ingénieur civil métallurgiste)
Rallumez le feu : le témoignage au service de la formation
- 14 45 **Pause-café**
- 15 00 **Luc DELFOURTE** (Conservateur du Musée « de la Porte » à Tubize) et **Valérie BERTI** (collaborateur du musée)
La mémoire des Forges de Clabecq : un défi pour un musée
- 15 20 **Jean PUISSENT** (Professeur de l'Université Libre de Bruxelles - Président de La Fonderie, Musée bruxellois de l'Industrie et du Travail - SAICOM, Bois-du-Luc)
Histoire, mémoire et objets dans une perspective muséographique
- 15 40 **François MARCHAND** (Responsable du département multimédia du Musée de la Vie Wallonne)
La mémoire du geste : la machine au service de l'artisan et non l'artisan au service de la machine
- 16 00 **Séance de questions-réponses**
- 16 20 **Jacques GOB** (Professeur de l'Université de Liège, président du Conseil des Musées et autres Institutions muséales de la Communauté française)
Les témoignages, un véritable patrimoine pour les musées industriels
- 17 00 **Visite de clôture de l'exposition *De fonte et d'acier: histoires vécues***
- 17 45 **Verre de l'amitié**

Proposition de publication.

« Les témoignages dans les musées industriels : entre Mémoire et Patrimoine », Maison de la Métallurgie et de l'Industrie de Liège.

Rétroactes

Le 4 mai 2011, la MMIL a organisé un colloque intitulé « Les témoignages dans les musées industriels : entre Mémoire et Patrimoine ». Pour l'équipe du musée, cette journée de réflexion était une occasion de prendre du recul sur son expérience et de donner des bases solides à son programme futur de collecte de témoignages.

L'intérêt et les questionnements qu'ont suscité la thématique parmi les participants, acteurs muséaux, archivistes ou chercheurs universitaires nous ont incités à prolonger le débat en sollicitant des articles complémentaires et à le diffuser plus largement, à travers la publication des Actes.

Orientation générale

L'ouvrage se situera au croisement de plusieurs tendances de fond :

- Depuis une dizaine d'années, la prise de conscience du patrimoine immatériel suscite une nouvelle vague de questionnements et de pratiques dans les musées.
- Les débats sur les distinctions, voire les oppositions entre histoire et mémoire semblent trouver un apaisement, un point de rencontre autour de la notion de patrimoine.
- Alors que la crise de l'industrie lourde en Europe a entraîné dès les années 1970-1980 un mouvement de défense du patrimoine industriel, aujourd'hui reconnu par les institutions publiques, la nouvelle phase de déclin actuelle incite à développer une politique proactive pour gérer la transition. Dans ce cadre, les musées d'histoire industrielle s'interrogent sur leur rôle social, entre travail de mémoire et mission patrimoniale et sur les moyens qu'ils peuvent mettre en œuvre.

L'ouvrage rassemblera des analyses de spécialistes des questions de mémoire et de muséologie du patrimoine immatériel et des expériences de terrain exposés par des acteurs de musées ou d'autres institutions culturelles utilisant des témoignages : théorie et pratique se nourrissent mutuellement dans une perspective interdisciplinaire.

Le lectorat

Ce projet répondra à une demande émanant des acteurs de musées et du secteur socioculturel. Il intéressera aussi les institutions d'archives et, par son interdisciplinarité, les facultés de sciences humaines en général et plus spécifiquement la muséologie, la gestion culturelle, l'histoire orale et la socio-anthropologie. Les sociologues du travail ainsi que les spécialistes de la communication et de la médiation s'intéressent de plus en plus aux témoignages. Enfin, il s'adresse également aux acteurs politiques et aux responsables du développement territorial, ainsi qu'aux amateurs du patrimoine industriel.

Contenus

Cet ouvrage rassemblera les contributions des intervenants au colloque organisé le 4 mai 2011 par la Maison de la Métallurgie et de l'Industrie de Liège, enrichies d'articles proposant des réflexions complémentaires.

La **première partie** trace le cadre de la problématique. **Philippe Raxhon**, Professeur ordinaire à l'Université de Liège, enseigne notamment la critique historique, les méthodes de l'histoire et l'histoire contemporaine. Il préside le Conseil de la transmission de la mémoire (Fédération Wallonie-Bruxelles) et a conçu le contenu de l'exposition des Territoires de la Mémoire (Liège). Spécialiste de la transmission de la mémoire et de ses relations avec l'histoire, il propose une introduction théorique qui replace la question des témoignages dans les débats historiographiques récents.

Jean-Louis Tornatore, maître de conférences à l'Université Paul Verlaine - Metz de 2000 à 2012, chercheur au Laboratoire d'anthropologie et d'histoire de l'institution de la culture (Lahic) (Institut interdisciplinaire d'anthropologie du contemporain, Paris), aujourd'hui Professeur à l'Institut Denis Diderot (Université de Bourgogne) nous présente les « relations au passé » (patrimoine, mémoire, culture) dans une perspective socio-anthropologique. Son analyse du cas de la « Lorraine industrielle » ouvre des pistes de réflexion pour étudier celui d'autres bassins sidérurgiques.

Marie-Paule Jungblut, historienne, maître de conférences au département de muséologie de l'Université de Liège, est membre du conseil d'administration de l'AIMH (Association internationale des Musées d'Histoire) et a présidé l'ICMAH (Comité International pour les Musées et Collections d'Archéologie et d'Histoire) de 2004 à 2010. Longtemps conservatrice et directrice adjointe du Musée d'Histoire de la Ville de Luxembourg, elle dirige depuis 2012 le Musée historique de Bâle. Elle rappelle la récente prise en compte du patrimoine culturel immatériel dans les musées, les possibilités qu'il offre et les problèmes critiques particuliers qu'il pose au conservateur lors de la mise en exposition.

Les présentations de la **seconde partie** permettent de partager des expériences utiles pour nourrir la pratique des acteurs culturels et du patrimoine, en commençant par des questions de collecte et de valorisation des sources orales.

Après une formation de romaniste et de musicologue, **Françoise Lempereur** s'est spécialisée dans l'étude de la transmission du patrimoine culturel immatériel, auquel elle a consacré sa thèse de doctorat. Elle représente pour ces matières la Belgique au sein de l'ICOMOS. Maître de conférences au département d'information et de communication de l'Université de Liège, responsable des archives sonores de la RTBF-Liège, Françoise Lempereur met à profit son expérience de journaliste professionnelle dans ses missions de collecte audio-visuelle, notamment celle qu'elle a réalisée sur les savoir-faire des métiers du bâti pour l'Institut du Patrimoine Wallon.

Lionel Vanvelthem, historien, attaché scientifique à l'Institut d'Histoire Ouvrière, Economique et Sociale (IHOES), à la fois centre d'archives et service d'éducation permanente, présente une

politique de valorisation des sources orales en Belgique francophone, à travers le portail internet dont il est webmaster.

Les porteurs ou transmetteurs d'une mémoire de la sidérurgie apportent aussi leur contribution à cet ouvrage. Le travail de **Sylvain Dessi**, déjà analysé par Jean-Louis Tornatore, avait été exposé à la Maison de la Métallurgie. Le photographe nous présente sa démarche, son regard, son évolution. Il nous rappelle que la mémoire concerne d'abord des enjeux humains, à la fois collectifs et intimes.

François Pasquasy, historien de la sidérurgie liégeoise, se révèle également être lui-même un témoin précieux, porteur d'un savoir-faire. Ingénieur civil métallurgiste, il a terminé sa carrière comme membre du Comité de Direction de Cockerill Sambre, avant d'être rappelé en 2007 par ArcelorMittal pour participer à la formation de nouveaux haut-fournistes. La transmission d'un patrimoine immatériel rejoint ici une stratégie industrielle. Il détaillera deux épisodes de la crise sidérurgique à travers son vécu.

À l'écart des grands bassins industriels wallons, **Luc Delporte**, historien et conservateur du Musée de la Porte à Tubize, coordonne le projet « La Mémoire des Forges », consacré à la sidérurgie de Clabecq. Il le présente avec son collaborateur **Patrice Niset**, qui a par ailleurs développé son propre projet photographique sous l'appellation « Les Miroirs de l'Ombre ».

Jean Puissant, professeur ordinaire à l'Université Libre de Bruxelles, spécialisé dans l'histoire du mouvement ouvrier, l'archéologie industrielle et l'histoire économique, président de La Fonderie-Musée bruxellois de l'Industrie et du Travail ainsi que du comité scientifique du SAICOM et de l'Ecomusée du Bois-du-Luc à la Louvière, propose un retour critique sur une trentaine d'années de pratique de la mémoire du travail en Wallonie et à Bruxelles.

Annick Marchant, responsable du département multimedia du Musée de la Vie wallonne, donne quelques exemples d'une initiative pionnière dans la constitution d'un fonds d'archives audiovisuelles, et de ses prolongements dans la politique actuelle du musée. Les nombreux films réalisés dans une perspective ethnologique constituent une riche collection qui s'avère une source rare pour l'histoire des techniques et du travail.

Pieter Neirinckx, responsable de la collection au MIAT (Museum Industriële Archeologie en Textiel) à Gand, reviendra sur les origines du musée et le développement de l'histoire orale en Flandre, avant de présenter la politique actuelle d'utilisation des témoignages pour documenter les objets de la collection et pour la valorisation.

Jacques Crul, directeur de Blegny-Mine, un des quatre sites miniers majeurs de Wallonie récemment inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, présentera une des particularités de ce site, où des anciens mineurs guident les visiteurs dans les galeries de mine et partagent avec eux leurs témoignages. Leur disparition progressive pose les problèmes de la transmission de leur mémoire et de la transition vers d'autres méthodes. (manuscrit non encore reçu)

René Binette, membre fondateur de l'Association québécoise pour le Patrimoine industriel et directeur de l'Écomusée du fier monde à Montréal, retracera une longue expérience de participation citoyenne dans les expositions.

Grâce au colloque, les responsables scientifiques de la Maison de la Métallurgie et de l'Industrie de Liège se sont nourris de ces apports interdisciplinaires pour réévaluer leur propre pratique, ce qui était particulièrement nécessaire dans le contexte du récent bouleversement du bassin industriel liégeois. **Céline Ruess** présentera la problématique de la valorisation des témoignages de la sidérurgie et **Anne Stelmes** proposera une réflexion sur la collecte et la conservation de traces de cette mémoire dans le musée.

André Gob est Professeur ordinaire à l'Université de Liège et directeur du master spécialisé en muséologie. Tout en menant ses recherches sur l'histoire des musées et le rôle sociétal de ceux-ci, il préside le Conseil des Musées et autres Institutions muséales de la Fédération Wallonie-Bruxelles. En guise de conclusion, il replace les contributions dans la perspective des missions du musée.

Table des matières

Pascal LEFEBVRE (Administrateur délégué et directeur de la MMIL), *Avant-propos*

Peter DAVIS (Professeur à l'Université de Newcastle), *Préface (à confirmer)*

Céline RUESS (Maison de la Métallurgie et de l'Industrie de Liège), *Présentation*

Première partie :

Philippe RAXHON (Professeur à l'Université de Liège), *L'histoire orale, entre mémoire et patrimoine.*
Histoire, mémoire et patrimoine / Vers l'histoire orale

Jean-Louis TORNATORE (Professeur à l'Université de Bourgogne), *Depuis trente ans : histoires et mémoires dans la Lorraine industrielle.*

Cristallisations patrimoniales et mémorielles / Une dynamique associative de recherche en sciences sociales / Reconnaissances et politiques de la mémoire

Marie-Paule JUNGBLUT (Directrice du Musée Historique de Bâle), *Exposer l'immatériel : entre interprétation et manipulation.*

Les musées et le patrimoine culturel immatériel : un bref aperçu historique / Les catégories d'objets des musées d'histoire / Le rôle du conservateur

Deuxième partie :

Françoise LEMPEREUR (Chargée de cours à l'Université de Liège), *A l'écoute du patrimoine immatériel : le travail du collecteur. Aspects méthodologiques.*

La transmission du patrimoine immatériel / Le travail d'enquête

Lionel VANVELTHEM (Institut d'Histoire ouvrière, économique et sociale, Seraing), *Un exemple de valorisation des sources orales en Belgique francophone : la Plate-forme Mémoire orale.*

Objectifs initiaux de la plate-forme Mémoire orale / Fonctionnalités secondaires de la plate-forme : dossiers, fiches techniques et bibliographie

Sylvain DESSI (Photographe), *Quand un passeur de mémoire devient un artiste.*

Passeur de mémoire / La dette des fils...et la fille du photographe / « Le passeur de mémoire devenu artiste »

François PASQUASY (Ingénieur civil métallurgiste), *Rallumez le feu: deux expériences de formation dans la sidérurgie liégeoise.*

Trois convictions / 2008 : formation d'opérateurs en vue de mettre en service le HF6 de Seraing / 1983 : formation du personnel d'exploitation (fabrication, entretien, contrôle qualité) de la première coulée continue à brames du bassin sidérurgique liégeois

Luc DELPORTE (Conservateur du Musée de la Porte, Tubize) et Patrice NISSET (Collaborateur du musée), *La mémoire des Forges de Clabecq: un défi pour un musée.*

Le musée / Le projet / Un défi / Des résultats plus qu'encourageants / Une particularité : le site internet

Jean PUISSANT (Professeur à l'Université Libre de Bruxelles), *Histoire, mémoire et objets dans une perspective muséographique.*

Annick MARCHANT (Musée de la Vie wallonne, Liège), *La mémoire du geste : la machine au service de l'artisan et non l'artisan au service de la machine.*

Pieter NEIRINCKX (Museum Industriële Archeologie en Textiel, Gand), *Le travail du MIAT relatif aux témoignages dans une perspective muséologique globale de l'acquisition à la valorisation.*

« Trip down memory lane » : les premières années du MIAT et l'histoire orale / L'intérêt pour le patrimoine immatériel au sein de la politique actuelle de collection

Jacques CRUL, (Directeur de Blegny-mine), *Paroles de mineurs.*

René BINETTE (Directeur de l'Ecomusée du fier monde, Montréal), *La participation des citoyens aux activités de l'Ecomusée du fier monde.*

Un vieux quartier industriel et ouvrier / Les niveaux de participation à l'Ecomusée du fier monde / Alphabétisation / Habiter une ville durable / L'îlot Saint-Pierre Apôtre : un héritage pour la communauté / Citoyens : hier, aujourd'hui, demain / La participation à la collection : concept de collection écomuséale / Musée d'histoire et musée citoyen

Céline RUESS (Maison de la Métallurgie et de l'Industrie de Liège), *Exposer la mémoire sidérurgique.*

Le chaud, le froid, le travail et les hommes / Les traqueurs de mémoire / Une exposition qui articule citations, images et objets / Des publics, acteurs ou visiteurs / Et demain ?

Anne STELMES (Maison de la Métallurgie et de l'Industrie de Liège), *Le patrimoine immatériel industriel : en quoi consiste-t-il et quel rôle le musée peut-il jouer dans son acquisition ?*

La phase à chaud, les derniers feux de la sidérurgie liégeoise : un patrimoine immatériel en péril ? / Définitions : la notion de patrimoine immatériel en question / Le cas du patrimoine industriel / Perspectives à la MMIL

André GOB (Professeur, Université de Liège), *Les témoignages, un véritable patrimoine pour les musées industriels.*

Le patrimoine immatériel et le musée / Les deux faces du patrimoine / Le statut de l'objet patrimonial / Les témoignages au musée / La conservation / L'exposition / La recherche / L'animation/ Authenticité et fiction / Conclusion



Informatique & Bible (I&B), asbl (R.-Ferdinand Poswick)
La Maison de la Métallurgie et de l'Industrie de Liège (Pascal Lefèbre)

Vous remerciant de votre participation active au séminaire de réflexion

**« Informatique et Patrimoines.
D'une collection en péril à un réseau de collaboration »**

**Quand ?
jeudi 29 octobre 2009, de 9 h 45 à 16h30**



Où ?

un lieu qui inspire :

Abbaye de Maredsous – Maison des Écritures
Rue de Maredsous, 11
B5537 Denée – Belgique

Maison de la Métallurgie et de l'Industrie de Liège, asbl

✉ Boulevard Raymond Poincaré, 17 à 4020 Liège ☎ 32 (4) 342.65.63 ☎ 32 (4)
344.70.23

Compte bancaire: FORTIS Banque 240-0345840-39

✉ info@mmil.be 🌐 www.mmil.be

Depuis la fin des années soixante, les moines de l'Abbaye de Maredsous utilisent les technologies informatiques pour poursuivre leur apostolat d'étude de la Bible et des textes sacrés.

Avec sa salle des machines, leur « scriptorium binaire » a acquis une réputation mondiale.

En 1980, ils ont créé une association « Promotion Biblique et Informatique (Probi) », devenue en 1997 « Informatique et Bible (I&B, asbl) ».

Depuis la généralisation de la micro-informatique, les compétences développées à Maredsous se sont diffusées dans le monde. Mais il reste, dans la « Maison des Écritures », une étonnante collection de machines, d'archives, de documentation et ...de souvenirs qui témoignent des sauts technologiques dans le traitement de l'information.



Maintenue dans son contexte, intégrée dans un projet culturel centré sur l'histoire de l'écriture, elle s'offre à notre réflexion comme une féconde « étude de cas », qui illustre notamment la richesse des corrélations entre patrimoines mobilier, archivistique et immatériel.

Elle est aussi révélatrice des problématiques que rencontrent les conservateurs du patrimoine technique en général, et informatique en particulier. Quel est le statut des collections ? Faut-il tout sauver ou opérer une sélection ? Comment harmoniser nos méthodes descriptives pour optimiser nos collaborations ? Quelles sont les meilleures pratiques en matière de préservation et de restauration ? Quelle est la bonne méthodologie pour collecter le patrimoine immatériel, et pour le sauvegarder de manière durable ?

Ces questions, nous nous les posons à chacune de nos rencontres, mais elles sont souvent occultées par les discours passionnants des historiens et des philosophes.

Nous vous proposons d'y consacrer une journée et de nous donner pour but de dégager quatre ou cinq objectifs communs pour faire progresser nos pratiques.

Pour y parvenir, nous avons besoin de vous.

Le groupe volontairement restreint que nous réunissons n'écrit sans doute pas « la Bible » de la conservation du patrimoine informatique, mais il deviendra peut-être l'embryon d'un réseau qui pourra devenir plus ambitieux.

Maison de la Métallurgie et de l'Industrie de Liège, asbl

✉ Boulevard Raymond Poincaré, 17 à 4020 Liège ☎ 32 (4) 342.65.63 📠 32 (4) 344.70.23

Compte bancaire: FORTIS Banque 240-0345840-39

✉ info@mmil.be 🌐 www.mmil.be

La méthode de travail

Nous vous proposons une série de tours de table, centrés sur une thématique introduite par un ou plusieurs rapporteurs qui voudront bien synthétiser un état de la question en maximum 5 minutes (voir programme détaillé). Nous demandons à chacun d'être guidé par le souci de la promotion du patrimoine informatique en général, et non d'un projet ou d'une institution en particulier. Les questions, réactions et réflexions aboutiront systématiquement à une même conclusion : pouvons-nous dégager un objectif stratégique déclinable en projet(s) opérationnel(s).

Et, le cas échéant, qui fait quoi ?

Les participants




Nous avons volontairement privilégié la forme d'un séminaire restreint, par souci d'efficacité. Nous nous sommes limités à la francophonie, puisque la normalisation du vocabulaire descriptif fait partie des préoccupations.

Si vous pensez toutefois que nous avons oublié un acteur essentiel, merci de nous le faire savoir rapidement.

Ont confirmé leur participation:

- Catherine CUENCA , conservatrice en chef au Musée des Arts et Métiers (CNAM- Paris) et responsable du programme national français d'inventaire du patrimoine scientifique et technique contemporain (PATSTEC)
- Patrice DARTEVELLE, directeur du Service du Patrimoine culturel de la Communauté française de Belgique
- Philippe DENOYELLE, responsable de l'inventaire de l'Association pour un Conservatoire Informatique et Télématique (ACONIT), Grenoble
- Cécile HUBAUT , coordinatrice pour la Communauté française de Belgique du programme AICIM (Accès informatisé aux collections des institutions muséales)
- Yolande JUSTE, responsable de l'informatique d'"Informatique et Bible, asbl", Maredsous
- Jacques LAFFUT, conservateur du Musée de l'informatique Unisys, Bruxelles
- Pascal LEFEBVRE, directeur de la Maison de la Métallurgie et de l'Industrie de Liège
- Evelyne LENTZEN, déléguée générale à la Préservation et à l'Exploitation des Patrimoines (PEPS) de la Communauté française de Belgique
- Sandra MOLS, chercheuse et post-doctorante à la faculté d'informatique et au CITA des Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix à Namur
- Gilbert NATAN, conservateur du musée Bull Belgique
- R.-Ferdinand POSWICK, directeur d'"Informatique et Bible, asbl", bénédictin de Maredsous
- Philippe TOMSIN, docteur en archéologie, spécialiste en restauration de machines et expert à la Commission consultative du patrimoine culturel de la Communauté française de Belgique
- Marie D'UDEKEM D'ACQZ-GEVERS, chef de travaux et responsable de recherches à la faculté d'informatique et au CITA des Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix à Namur
- Annick VILAIN, attachée à la Délégation générale à la Préservation et l'Exploitation des Patrimoines (PEPS) de la Communauté française de Belgique

Maison de la Métallurgie et de l'Industrie de Liège, asbl

 Boulevard Raymond Poincaré, 17 à 4020 Liège  32 (4) 342.65.63  32 (4) 344.70.23

Compte bancaire: FORTIS Banque 240-0345840-39

 info@mmil.be  www.mmil.be

Le programme

9 h 45 - 10 h 00

Accueil et présentation des participants

10 h 00 – 10 h 30

Présentation de collections informatiques de France et de Belgique.

Rapporteurs : Catherine Cuenca, Philippe Denoyelle, Jacques Laffut, Pascal Lefèbvre et Gilbert Natan.

10 h 30 – 11 h 30

Visite des collections informatiques d'Informatique & Bible, commentée par R.-Ferdinand Poswick, suivie d'une pause-café

11 h 00 – 12 h 00

Statut juridique des collections (France et Communauté française de Belgique).

Rapporteurs : Catherine Cuenca et Patrice Dartevelle.

12 h 00 - 13 h 30

Lunch : découverte de la bière et du fromage de Maredsous, suivie d'une présentation de l'abbaye par R.-Ferdinand Poswick

13 h 30 - 14 h 00

Normalisation et interopérabilité des inventaires.

Rapporteurs : Cécile Hubaut, Catherine Cuenca, Evelyne Lentzen

14 h 00 – 14 h 30

Archives et documentation.

Rapporteurs : F. Poswick, Annick Vilain, Marie Gevers.

14 h 30 – 15 h 00

Patrimoine immatériel. Méthodologie intellectuelle, matérielle et "logicielle".

Rapporteurs : Marie Gevers, Sandra Mols, Catherine Cuenca, Yolande Juste, Evelyne Lentzen

15 h 00 – 15 h 15

Pause

15 h 15 – 16 h 00

Critères de sélection, conditions de préservation et restauration du matériel.

Rapporteurs : Gilbert Natan, Philippe Tomsin, Philippe Denoyelle

16 h 00 – 16 h 15

L'avenir des collections d'Informatique et Bible

16 h 15 – 16 h 30

Conclusions

Rapporteurs : Catherine Cuenca et Pascal Lefèbvre.

Maison de la Métallurgie et de l'Industrie de Liège, asbl

✉ Boulevard Raymond Poincaré, 17 à 4020 Liège

☎ 32 (4) 342.65.63

📠 32 (4)

344.70.23

Compte bancaire: FORTIS Banque 240-0345840-39

✉ info@mmil.be 🌐 www.mmil.be